

# Document d'objectifs

## Site Natura 2000 « Val Eglantier »

### FR 2300147



Validé en comité de pilotage le 15 décembre 2015



## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
FICHE D'IDENTITE DU SITE.....	4
HISTOIRE DU FONCIER ET DES CLASSEMENTS DU SITE.....	7
<b>I - DONNEES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>8</b>
I.1. Aspect démographique .....	8
I.2. Documents de planification ou de gestion.....	8
<b>II - DONNEES ABIOTIQUES .....</b>	<b>12</b>
II.1. Climat local .....	12
II.2. Géologie .....	12
II.3. Topographie .....	12
II.4. Réseau hydrographique .....	12
II.5. Qualité de l'eau .....	15
II.6. Services écologiques rendus par le site pour les zones environnantes .....	15
II.7. Enjeux .....	15
<b>III - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....</b>	<b>16</b>
III.1. Les habitats naturels .....	16
III.2. Les espèces animales et végétales .....	19
III.3. Enjeux .....	22
<b>IV - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>23</b>
IV.1. Bref historique du site.....	23
IV.2. Les activités humaines .....	23
IV.3. Enjeux.....	26
<b>V - DOCTRINE DE GESTION DU SITE .....</b>	<b>27</b>
<b>VII - OBJECTIFS ET ACTIONS .....</b>	<b>31</b>
<b>VIII - PLANNING DES ACTIONS.....</b>	<b>34</b>
<b>IX - FICHES ACTIONS .....</b>	<b>36</b>
<b>X - MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....</b>	<b>48</b>
<b>XI - INDICATEURS D'ÉVALUATION DE LA REUSSITE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS .....</b>	<b>49</b>
<b>XII – ESTIMATION DES COUTS ET FINANCEMENTS .....</b>	<b>60</b>
BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXES.....	64

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

CODAH : Communauté de l'Agglomération Havraise  
COFIL : comité de pilotage  
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière  
CVS : Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine  
DCE : Directive Cadre sur l'Eau  
DHFF : Directive Habitat, Faune, Flore  
DOCOB : Document d'Objectifs  
FSD : Formulaire Standard de Données  
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PnrBSN : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande  
PPER : Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
ZHIEP : Zone Humide d'Intérêt Ecologique Prioritaire  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

### **Références du document :**

PnrBSN, 2015. Document d'objectifs du site Natura 2000 Val Eglantier. 63 p + annexes.

**Sources des photos :** PnrBSN sauf mention contraire

## **FICHE D'IDENTITÉ DU SITE**

Le site Natura 2000 « Val Eglantier » n° FR 2300147 a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992 en Zone Spéciale de Conservation le **26/12/2008**.

### **Localisation** (cf carte pages 5 et 6)

Le Val Eglantier se trouve en Normandie, dans le département de Seine-Maritime sur la commune de Tancarville.

Le Val Eglantier est le nom officiel du site Natura 2000 mais il est plus couramment appelé « Vallon du Vivier », en référence au Vivier, cours d'eau qui le traverse.

Le site est localisé perpendiculairement à la vallée de la Seine et à proximité de l'estuaire de Seine. Orienté nord-sud, ce petit vallon étroit et encaissé est creusé dans l'arrière falaise crayeuse de la vallée de Seine. Il est encadré par des versants boisés situés sur les communes de Tancarville, Saint-Nicolas-de-la-Taille et la Cerlangue.

La surface du site inscrite au FSD est de 10 ha. Sa superficie réelle est de **7,9 ha**. Elle correspond aux parcelles n° B173 et 174 de la commune de Tancarville, qui appartiennent au Ministère en charge de l'Ecologie, et au Vivier (non cadastré).

### **Animation et suivi du site Natura 2000**

Préfet coordinateur : **Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie et de la Seine-Maritime.**

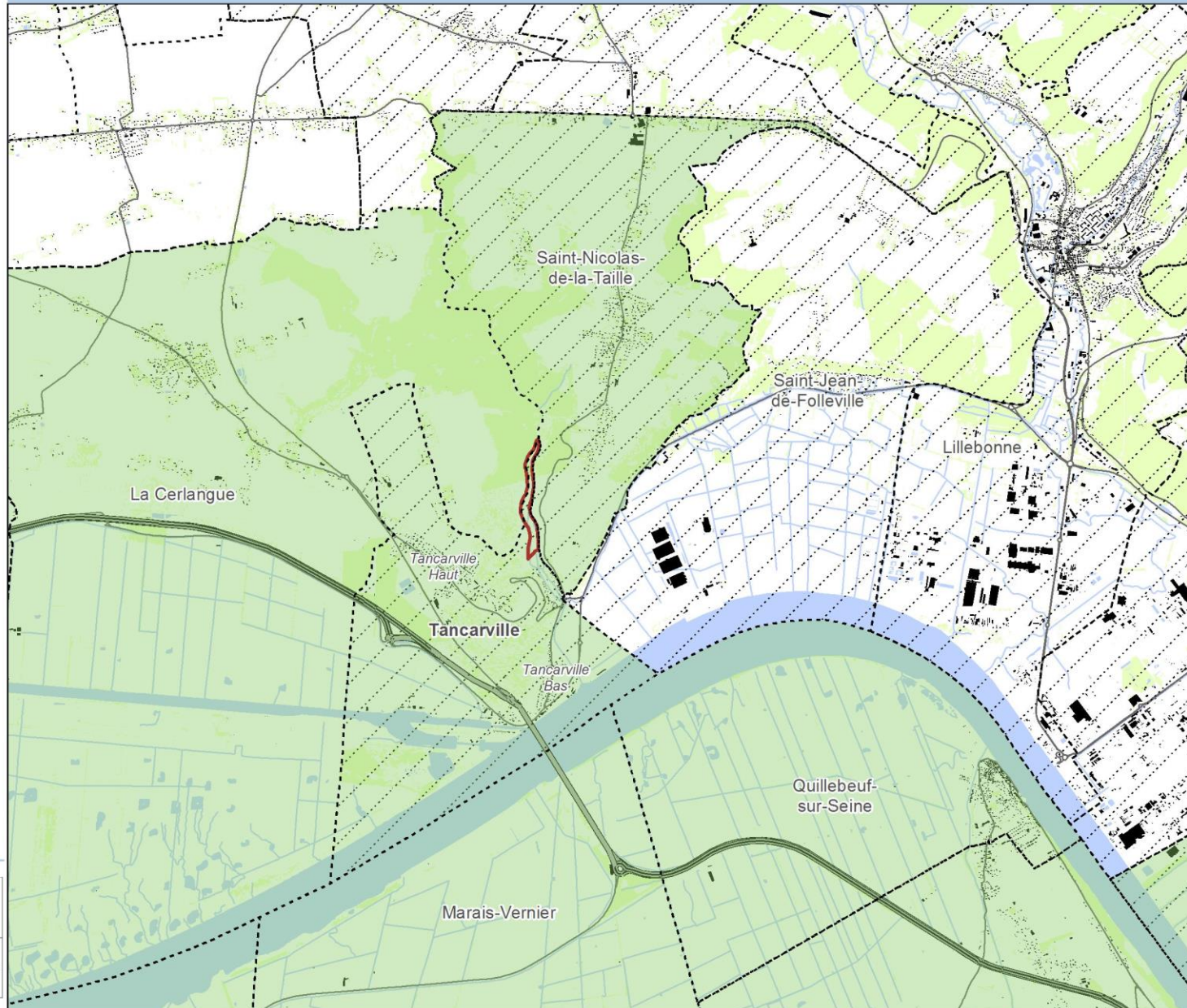
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : **Jean Pierre Girod, Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande** (depuis le 12/02/2013, réélu le 15/12/2015 pour 3 ans).

Structure animatrice : **Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande** (depuis le 12/02/2013, réélue le 15/12/2015 pour 3 ans).



# Carte de localisation du site Natura 2000



## Val Eglantier (FR2300147)



### Périmètre du site Natura 2000 proposé au titre de :


 la Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites de parcelles cadastrales de la BD Parcellaire

-  Pnr des Boucles de la Seine Normande
-  Communauté de Communes Caux Vallée de Seine

0 0,5 1 km  1:40 000

### Fond cartographique (IGN BD Topo)

-  Limite communale
-  Bâti
-  Autoroute
-  Nationale
-  Départementale
-  Autre route
-  Plans d'eau, cours d'eau, canaux et fossés
-  Bois et broussailles



Sources : ©IGN BDTopo®, 2014 (PNRBSN Autorisation n°43-12023) ;  
 ©DREAL Hte-Normandie - périmètre Natura 2000, 2013 ;  
 Réalisation : ©PNRBSN, nov 2015  
 Reproduction interdite








# Carte du périmètre du site Natura 2000

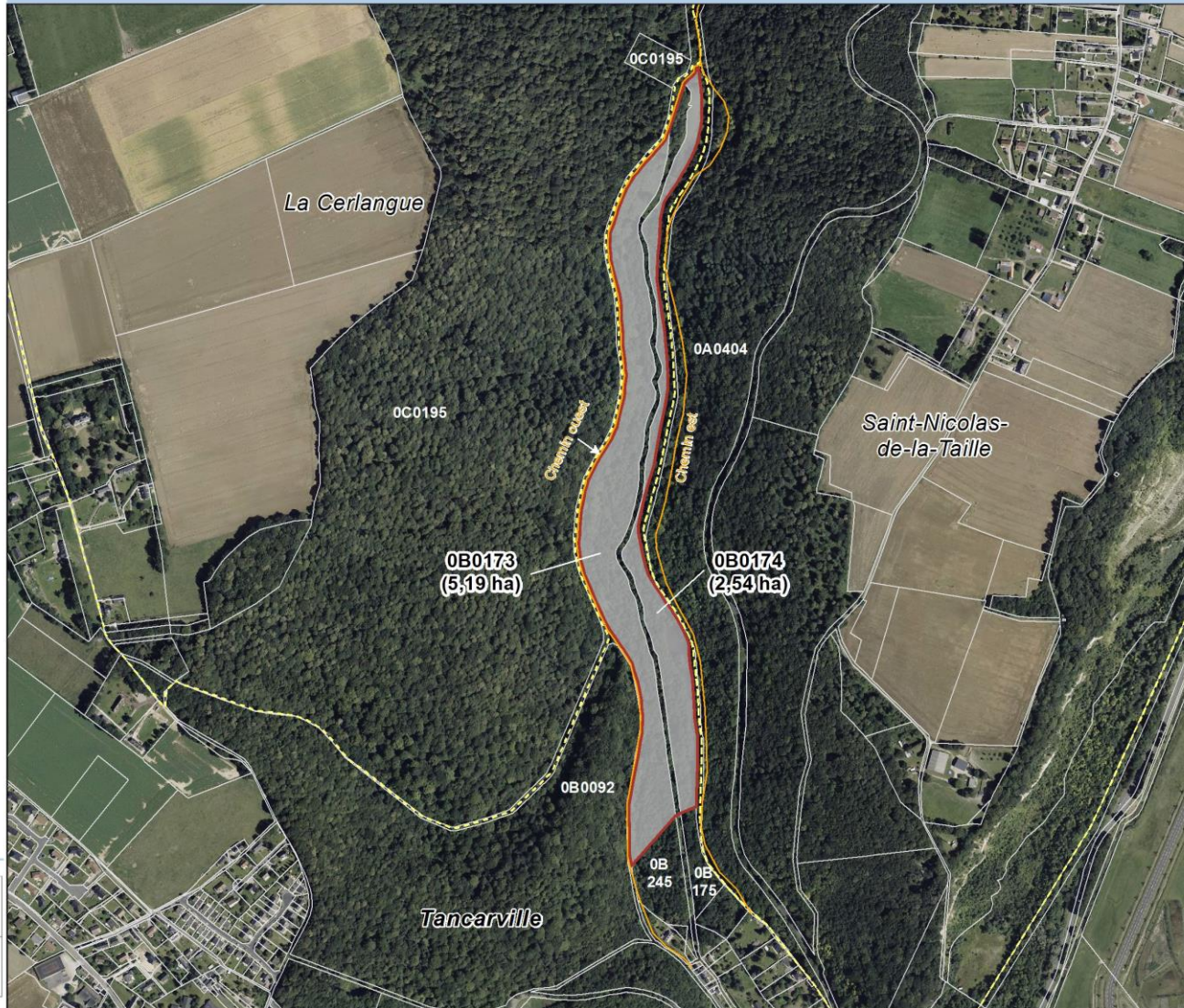
Val Eglantier (FR2300147)

Périmètre du site Natura 2000 proposé  
au titre de :

 la Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites de parcelles cadastrales  
de la BD Parcellaire

-  Limites communales
-  Limites parcellaires
-  Chemins



0 50 100 m

N  
1:6 000



Sources : GIGN BDPParcellaire®, 2014 (PNRBSN Autorisation n°43-12023) ;  
CDREAL Hte-Normandie - périmètre Natura 2000, 2013 ;  
Réalisation : ©PNRBSN, nov 2015  
Reproduction interdite



Ministère  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

## **HISTOIRE DU FONCIER ET DES CLASSEMENTS DU SITE**

### **Foncier et gestion**

Le Vallon du Vivier a été acquis en 1977 par le Ministère en charge de l'Ecologie et la gestion en a été confiée au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PnrBSN).

### **La réserve**

Le site a été classé Réserve Naturelle Volontaire en 1998. Ce statut a été abrogé en 2002. Un projet de classement du site en Réserve Naturelle Régionale est en cours. Le 1<sup>er</sup> plan de gestion de la réserve est en cours de finalisation par le PnrBSN pour la période 2016-2020. Le présent document complète les enjeux écologiques, objectifs et actions du plan de gestion sur les aspects Natura 2000.

### **Le site Natura 2000**

Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 a eu lieu le 14 septembre 2000. Le 1<sup>er</sup> Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé par les comités de pilotage du 11 mai 2001 et du 16 décembre 2002 pour la période 2002-2007. Aucun COFIL ne s'est réuni sur la période 2003-2012. Le dernier COFIL date du 12 février 2013. Il a permis de faire le bilan de ces 10 années de gestion par le PnrBSN et de choisir de tendre vers plus de naturalité du site. Il a donc été décidé de réviser le document d'objectifs dans cette optique.

Le présent document constitue cette révision du DOCOB.

L'évaluation du 1<sup>er</sup> DOCOB est présentée en annexe 1.

## I - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Cf cartes pages 5 et 6

### I.1. Aspect démographique

Tancarville est située en rive droite de la Seine sur la dernière boucle du fleuve en amont du Havre. La commune est connue pour le pont qui enjambe la Seine et qui porte son nom.

Elle a une superficie est de 7,3km<sup>2</sup> et est séparée en 2 parties : Tancarville Haut et Tancarville Bas.

La population recensée en 2012 était de 1388 habitants (selon l'INSEE, recensement 2012).

Le site Natura 2000 se trouve entre les 2 parties urbanisées de Tancarville.

Il n'y a aucune habitation sur le site Natura 2000.

La commune de Tancarville est située dans le canton de Bolbec et l'arrondissement préfectoral du Havre.

Elle appartient à la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine (47 communes et environ 67 742 habitants) et elle adhère au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

### I.2. Documents de planification ou de gestion

#### **I.2.1. Documents d'urbanisme**

- La **Directive Territoriale d'Aménagement** de l'Estuaire de Seine a été approuvée le 10 juillet 2006. Le Vallon du Vivier et ses versants sont classés en tant qu'espaces naturels à protéger.
- Le **SCOT** de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine a été approuvé le 26 mars 2013. Il fixe notamment les conditions d'un développement préservant les ressources naturelles.
- **Plan d'Occupation des Sols** de Tancarville

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Tancarville a été approuvé le 25 mai 1993.

Le site du Val Eglantier ainsi que les versants boisés sont classés en NDa qui signifie les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux écologiques, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » (article R. 123-8 du code de l'urbanisme).

La commune de Tancarville a engagé la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. En 2015, dans le dossier provisoire, le Val Eglantier est référencé en tant qu'espace d'intérêt remarquable et il est envisagé un classement en zone Naturelle « N » dans les pièces réglementaires.



## I.2.2. Gestion des eaux

### ➤ **SDAGE 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands**

Le SDAGE indique que l'état écologique du Vivier est bon et l'état chimique mauvais. Le paramètre déclassant de l'état chimique est la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques. Le bon état chimique doit être atteint en 2027.

### ➤ **SAGE de la Vallée du Commerce**

Le SAGE a été approuvé le 14 octobre 2015.

Il est animé par la CVS.

La révision du SAGE fixe 20 objectifs répondant à 6 enjeux. Le Val Eglantier est concerné par plusieurs d'entre eux :

#### **Enjeu 1 – Reconquérir les milieux aquatiques et accroître la biodiversité**

- Préserver et restaurer les zones humides
- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver et restaurer la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques

#### **Enjeu 2 - Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations**

- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols

#### **Enjeu 3 - Améliorer la qualité des eaux souterraines et de l'eau potable**

- Réduire les pollutions diffuses des eaux souterraines
- Réduire les pollutions ponctuelles des eaux souterraines

#### **Enjeu 5 - Améliorer la collecte et le traitement des rejets pour reconquérir et préserver une qualité d'eau**

- Améliorer l'assainissement non-collectif

### ➤ **Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau de la vallée du Commerce (PPER)**

En parallèle du SAGE qui fixe la stratégie, la CVS s'est dotée en 2013 d'un Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau de la vallée du Commerce (PPER). Il a pour but de réaliser un diagnostic de l'état actuel des cours d'eau et d'aboutir à un programme hiérarchisé d'entretien et de restauration.

Le PPER classe le Vivier en Zone Humide d'Intérêt Ecologique Prioritaire (ZHIEP) et prévoit plusieurs actions pour renaturer le cours d'eau sur 2013-2017, en particulier : diversifier les écoulements, réduire la largeur du Vivier grâce à l'utilisation des embâcles, surveiller les rejets, sensibiliser le public.

### **I.2.3. La Trame Verte et Bleue**

Dans le cadre de la définition de l'état initial des réseaux écologiques du PnrBSN, le Val Eglantier a été cartographié comme réservoir de biodiversité pour la trame verte (sous-trames des boisements pleins humides). Un corridor écologique avec la Seine est identifié comme partiellement fonctionnel. Le Vivier est un réservoir de biodiversité pour la trame bleue (sous-trame Seine et rivières). Un corridor écologique pouvant relier la Seine au cours d'eau du Vivier est identifié comme partiellement fonctionnel.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le site est classé réservoir de biodiversité humide.

Le Val Eglantier est une zone de refuge pour la faune et la flore dans ce contexte très anthropisé. Il est en relation avec la Seine via la rivière « la Brouisseriesse » qui se jette dans le fleuve. Ces connexions sont favorables aux déplacements des espèces en particulier les poissons malgré certains obstacles (cf pages 13 et 14). La proximité des coteaux boisés est également intéressante pour l'avifaune et probablement les chiroptères.

### **I.2.4. Les inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel (cf carte page suivante)**

Le site Natura 2000 se superpose aux périmètres des ZNIEFF :

- de type I de 2<sup>ème</sup> génération : « Vallon du Vivier à Tancarville » (11 ha)
- de type II de 2<sup>ème</sup> génération : « Vallée du Vivier en amont de Tancarville » (545 ha)

Le site Natura 2000 est compris dans le site inscrit « La rive droite de la Seine à Tancarville » (555 ha). Le Val Eglantier se trouve à proximité de plusieurs sites protégés :

- Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine (8528 ha)
- Site Natura 2000 « Marais Vernier-Risle Maritime » – Directive Habitats (7683 ha)
- Site Natura 2000 « Estuaire de la Seine » - Directive Habitats (8630 ha)
- Site Natura 2000 « Estuaire et Marais de la Basse Seine » – Directive Oiseaux (18 840 ha)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Les falaises de Saint Nicolas de la Taille » (14 ha)
- ZNIEFF de type I « Les falaises de Tancarville » (41 ha)

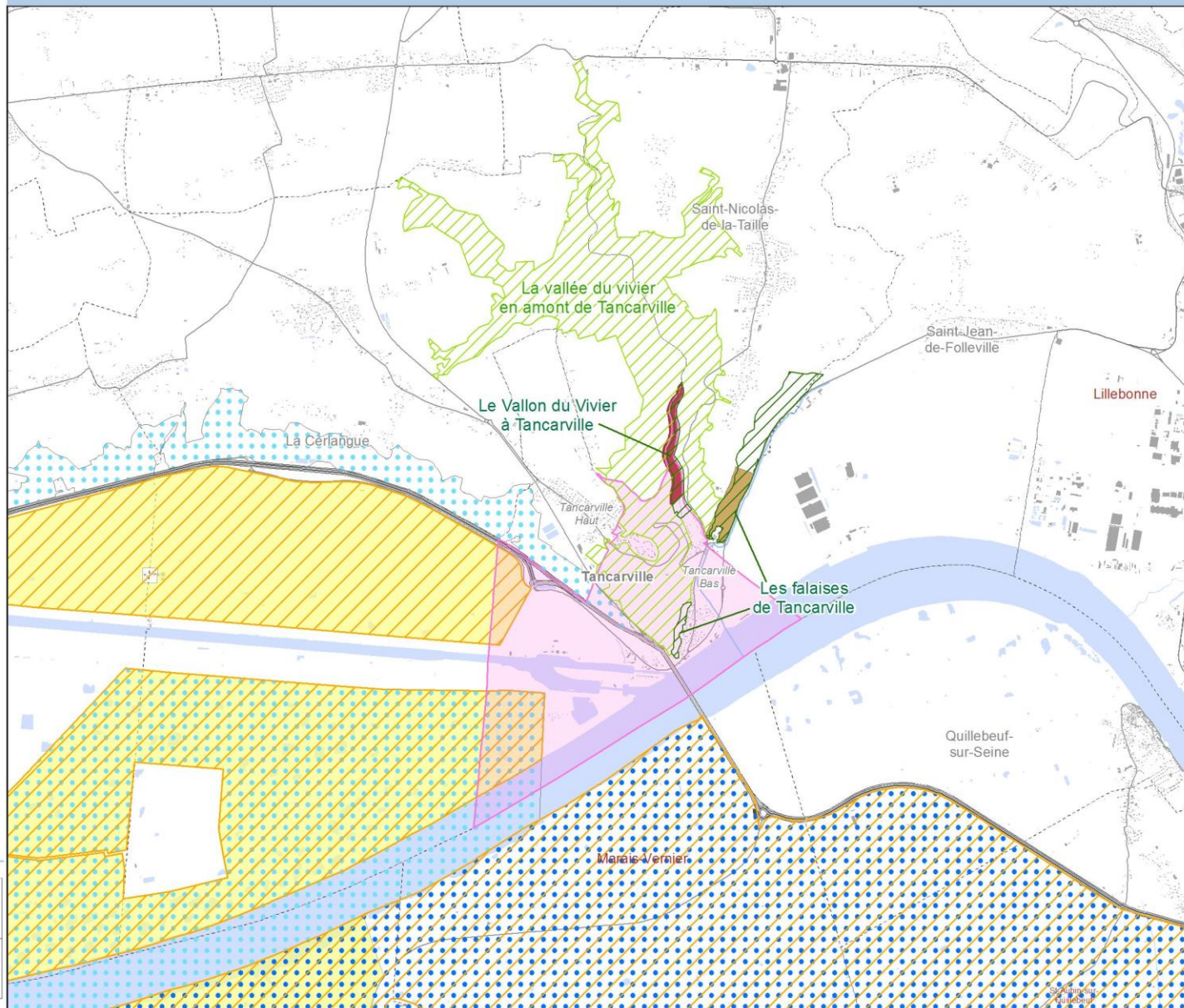
# Carte des espaces protégés

## Val Eglantier (FR2300147)

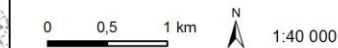
### Périmètre du site Natura 2000 proposé au titre de :

la Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites de parcelles cadastrales de la BD Parcellaire



- RNN de l'Estuaire de la Seine
- APPB : Les falaises de Saint Nicolas de la Taille
- ZSC : Estuaire de la Seine
- ZSC : Marais Vernier - Risle Maritime
- ZPS : Estuaire et Marais de la Basse Seine
- Site inscrit : La rive droite de la Seine à Tancarville
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II



### Fond cartographique (IGN BD Topo)

- Limite communale
- Bâti
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre route
- Plans d'eau, cours d'eau, canaux et fossés



Sources : ©IGN BDTopo®, 2014 (PNRBSN Autorisation n°43-12023) ; ©DREAL Hte-Normandie - périmètre Natura 2000, 2013 ; Réalisation : ©PNRBSN, nov 2015  
Reproduction interdite



## **II - DONNÉES ABIOTIQUES**

### **II.1. Climat local**

Le site bénéficie d'un climat océanique avec des températures moyennes de l'ordre de 11°C et une pluviométrie moyenne annuelle de 700 mm. Le Val Eglantier est caractérisé par une fraîcheur due notamment aux conditions humides du milieu, au faible ensoleillement et au contexte boisé.

### **II.2. Géologie**

Le Val Eglantier s'est formé au Quaternaire (-2.6 millions d'années à aujourd'hui). Creusé lors d'une régression (baisse du niveau des mers), il s'est partiellement comblé lors d'une transgression (remontée des eaux) par des dépôts d'alluvions.

Le ruissellement provoqué par l'effet « d'entonnoir » dû aux versants boisés qui encadrent le vallon, a entraîné des particules argileuses et limoneuses des plateaux vers le fond du vallon où ces dernières se sont accumulées. Cette couche imperméable au-dessus des alluvions anciennes entraîne une rétention d'eau. L'accumulation progressive de végétaux non dégradés, dans des conditions anaérobies (sol gorgé d'eau) a formé une tourbe alcaline noire en fond de vallon.

Les coteaux sont formés de craie du Turonien (Crétacé moyen) entrecoupée de bancs de silex noir. Le sol des versants est constitué d'une rendzine (sol riche en humus et matière organique développé sur substrat calcaire) régulièrement rajeunie par l'érosion.

Aucune donnée pédologique n'est actuellement disponible sur le site d'étude.

### **II.3. Topographie**

La topographie suit un gradient Nord/Sud avec une altimétrie supérieure au niveau des sources qui décroît progressivement vers l'aval. Globalement, la pente longitudinale du terrain est faible sur le site (environ 50 cm sur 1,1 km).

### **II.4. Réseau hydrographique** (cf carte page 14)

Le réseau hydrographique du site Natura 2000 Val Eglantier est constitué de deux cours d'eau : le cours d'eau du Vivier et le fossé « stagnant ».

#### **II.4.1. Le cours d'eau du Vivier**

Au Val Eglantier, les fractures de la roche et le karst font émerger plusieurs sources provenant de la nappe de la Craie et alimentant le Vivier. La plus importante est la source du « Four aux Vaux ». Le Vivier est un cours d'eau de type dépressionnaire, c'est-à-dire lié au recoupement de la nappe phréatique par la surface topographique.

Les écoulements des différentes sources se rejoignent à la sortie d'une cressonnière en amont du site pour former le Vivier (largeur : 6-8 m, profondeur : 25-30 cm). Sur ce secteur, le substrat est formé de graviers, cailloux, sables grossiers mais un colmatage est constaté.

Le cours d'eau parcourt ensuite une zone de forêt alluviale. Un plan d'eau de 30 m de large sur 100 m de long fortement envasé est présent dans ce secteur. Il provoque un étalement de la ligne d'eau

favorisant le dépôt des matières en suspension. Ce plan d'eau a été créé grâce à la dérivation du cours du Vivier. L'objectif de sa création n'est pas connu. Le cours d'eau d'origine, situé à l'ouest de l'actuel au sein du boisement, est aujourd'hui comblé mais fortement ennoyé en hiver.

Sur ce secteur, le Vivier mesure en moyenne (hors plan d'eau) 11 m de large et 14 cm de profondeur. La pente du cours d'eau ainsi que son débit sont relativement faibles. Le substrat au-delà de la cressonnière est donc principalement constitué de vases et limons.

En aval immédiat du site, le cours d'eau se sépare en deux bras au moyen d'un déversoir qui répartit les débits. De plus, les deux bras du Vivier ont été endigués afin de protéger les habitations des inondations et un plan incliné en béton situé au centre-ville empêche la remontée des poissons migrateurs venant de la mer depuis la Seine. Les conséquences négatives de la présence de ces ouvrages touchent surtout la truite fario et, dans une moindre mesure l'anguille, qui peut remonter par reptation.

Le Vivier sillonne le site Natura 2000 sur environ 1 100 mètres et parcourt une distance de 1 800 mètres de la source du « Four aux Vaux », en traversant Tancarville, avant de se jeter dans la rivière de la Brouisseriesse. Celle-ci se jette ensuite 1000 mètres plus loin dans la partie salée de l'estuaire de Seine. Un radier situé à l'embouchure de la rivière dans la Seine fait aussi obstacle à la remontée des poissons.

Le cours d'eau du Vivier est classé en première catégorie piscicole ce qui correspond à des eaux dans lesquelles vivent principalement des poissons de type Salmonidés (Truite, Saumon, etc.). Il est aussi classé en tant que cours d'eau migrateur au titre de l'article L.432-6 du code de l'environnement. Cet article stipule que tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs (ce qui n'est pas encore le cas, cf carte montrant les obstacles page suivante).

#### **II.4.2. Le fossé stagnant**

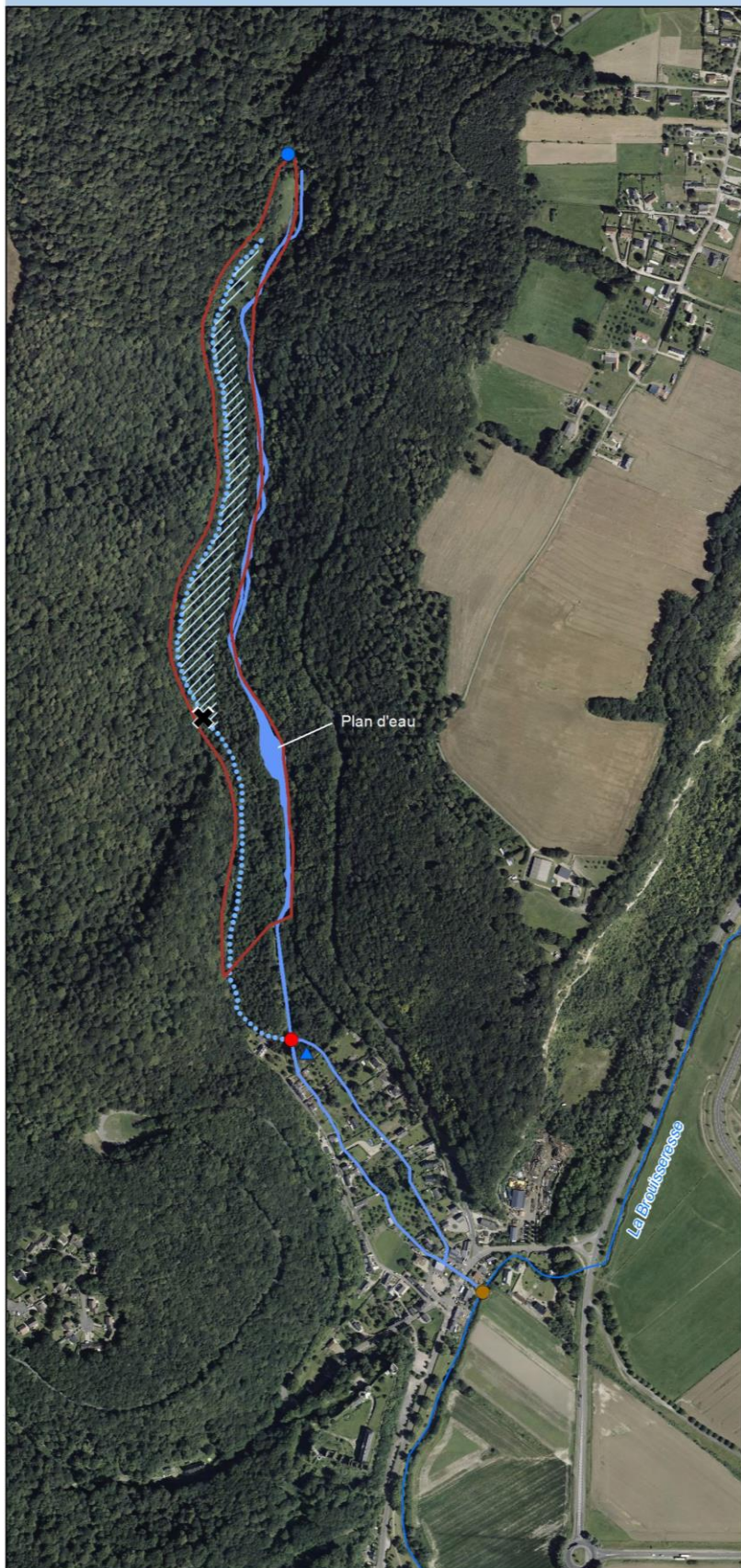
Localisé à l'ouest du site, il longe le chemin d'accès. Ce fossé de drainage a été créé au 19<sup>e</sup> siècle afin de contenir les eaux de ruissellement provenant du versant et des micro-résurgences de pied de coteau en aval de la cressonnière, pour limiter les inondations. En aval de la réserve, le fossé stagnant passe sous le Vivier grâce à une buse.

En 2012, le lessivage des sols du coteau a amené dans le fossé une quantité importante de cailloux lors d'épisodes pluvieux intenses. Ceux-ci ont formé un bouchon au niveau du fossé, bloquant ainsi son écoulement. Le fossé ne joue donc plus son rôle de drainage et l'ensemble des eaux qu'il recueillait créent une vaste zone en eau permanente dans la partie ouest du site, pouvant notamment être favorable aux amphibiens. En aval du bouchon, le fossé est atterri puis se reforme jusqu'à la buse en aval du site grâce à de petites sources qui l'alimentent.

La création de ce bouchon va dans le sens d'une renaturation du site en réduisant l'impact de ce fossé de drainage d'origine artificielle. Il n'y a cependant pas de risque d'inondation dû à la présence de ce bouchon car les sources qui alimentaient le fossé stagnant sont naturellement déviées vers le Vivier.

# Carte du réseau hydrographique

## Val Eglantier (FR2300147)



**Périmètre du site Natura 2000 proposé au titre de :**

 la Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites de parcelles cadastrales de la BD Parcellaire

-  Vallon du Vivier
-  Fossé stagnant
-  Captage
-  Forage
-  Buse et déversoir
-  Radier
-  Bouchon
-  Zone en eau permanente



**Fond cartographique (IGN BD Topo)**

-  Limite communale
-  Bâti
-  Autoroute
-  Nationale
-  Départementale
-  Autre route



Sources : ©IGN BDT topo® 2014 (PNRBSN Autorisation n°43-12023) ;  
©DREAL Hte-Normandie - périmètre Natura 2000, 2013 ;  
Réalisation : ©PNRBSN, nov 2015  
Reproduction interdite



## **II.5. Qualité de l'eau**

Des prélèvements d'eau au niveau de la cressonnière et l'utilisation de la méthode IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) sur 4 secteurs du cours d'eau ont été effectués en 2012 sur le Vivier (Eco Environnement Conseil, 2012).

Les résultats montrent qu'au niveau de la cressonnière, l'eau est fraîche et saturée en oxygène toute l'année, il n'y a pas de trace de pollution d'origine organique. La qualité physico-chimique de l'eau du Vivier est globalement bonne mais le taux en nitrate est un peu élevé (SEQ-Eau : 28,2 mg/L), probablement lié à l'utilisation d'intrants azotés sur le plateau. Le SEQ-Eau est outil d'évaluation de la qualité de l'eau mis en place par les Agences de l'eau. Le seuil de bonne qualité est de 10 mg/L de nitrate.

Les mesures effectuées par la CODAH sur l'eau brute du Vivier confirme qu'elle contient environ 30 mg/L de nitrate, valeur inférieure à la norme de distribution d'eau potable de 50 mg/L (comm. pers).

La qualité biologique du Vivier est bonne à moyenne selon l'indice IBGN. La zone boisée du site présente une qualité moyenne en raison d'un substrat vaseux et de vitesses d'écoulement faibles qui ne conviennent pas à certaines espèces d'invertébrés aquatiques recherchées dans l'IBGN.

## **II.6. Services écologiques rendus par le site pour les zones environnantes**

La zone humide du Vivier a un rôle d'épuration par dénitrification des eaux (bactéries).

Elle constitue aussi un réservoir d'eau qu'elle restitue de manière progressive, évitant ainsi un abaissement du niveau de l'eau en période d'étiage. Elle permet également d'alimenter les eaux souterraines par percolation.

Enfin, elle sert de zone tampon pour les eaux provenant des plateaux, permettant de limiter les risques d'inondation des habitations situées en aval.

## **II.7. Enjeux**

Principaux enjeux issus du diagnostic abiotique :

- Mauvaise qualité chimique de l'eau
- Problème d'envasement du cours d'eau
- Manque de connectivité entre le Vivier et la Seine
- Pas de donnée pédologique

### III - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

#### III.1. Les habitats naturels

Une cartographie des habitats a été réalisée en 2011 (DAGORN et al., carte page 18). Le Val Eglantier est caractérisé par une mosaïque d'habitats complémentaires, rassemblés sur une superficie réduite.

Les habitats du site sont schématiquement organisés de la façon suivante :

Le cours d'eau du Vivier, au cœur du vallon, présente une végétation aquatique (herbiers flottants).

En amont du Vivier, on trouve une cressonnière formée d'une végétation amphibie basse se développant sur un secteur envasé avec une faible profondeur d'eau.

Une roselière à iris faux-acoques et alpestris roseau est présente à proximité de la cressonnière dans une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre. Une cariçaie à laîche des rives et laîche des marais se trouve au sud de la cressonnière.

Une roselière à fougère des marais et phragmite commun, présente dans le prolongement de la cariçaie, participe à la formation de tourbe (habitat rare). Sa faible surface et son isolement d'autres habitats similaires la rendent peu fonctionnelle. Elle est menacée par l'atterrissement et la progression des ligneux.

Ces cariçaies et roselières ont colonisé la partie sud de l'ancienne cressonnière. Ces habitats de végétation amphibie haute correspondent aux stades de transition entre les végétations amphibies basses (telles que la cressonnière) et les mégaphorbiaies.

Le cours d'eau est bordé d'une mosaïque de mégaphorbiaies et de boisements :

- Les mégaphorbiaies se développent sur des sols humides riches en matières nutritives et correspondent au premier stade d'évolution vers la forêt. Elles sont présentes dans des clairières en patchs au sein du boisement et sont peu fonctionnelles. La mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et liseron des haies est quant à elle présente au nord du site sous forme linéaire.
- Les boisements sont installés sur substrat tourbeux et succèdent aux végétations à hautes herbes. Ils représentent la moitié de la superficie du site. On y retrouve différents stades évolutifs en alternance, dans l'ordre suivant :
  - Les fourrés à saule cendré et aulne glutineux sont présents en patchs dans les secteurs les plus hygrophiles.
  - L'aulnaie à fougère des marais héberge des espèces rares comme *Thelypteris palustris*. Ces boisements occupent une part importante du site. Ils sont fonctionnels et en bon état.

Au bord du plan d'eau, on retrouve une cariçaie à laîche paniculée. A proximité, la partie sud du site est occupée par une frênaie à Aegopode podagraire sur un secteur surélevé et donc moins humide. La frênaie correspond à l'évolution spontanée des mégaphorbiaies et au stade forestier le plus évolué du site.

Le boisement du Val Eglantier est à la fois un boisement alluvial de bord de cours d'eau et un boisement tourbeux lié à une forte hygrométrie tout au long de l'année, ce qui constitue un milieu rare à l'échelle régionale.

Un alignement d'arbres est présent tout au long de la partie ouest du site. Les charmes sont tortueux. Ils constituent des cavités qui peuvent être favorables à la faune. Ils ne représentent cependant pas un fort enjeu écologique ou paysager et ne sont pas remplacés lorsqu'ils viennent à chuter.

### III.1.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la DHFF 92/43)

Noms des habitats (cf carte page suivante)	Nom de l'habitat selon les cahiers d'habitats Natura 2000	Code Natura 2000	Codes Corine Biotope	Surface ou longueur	Part du site couverte par l'habitat (%)	Etat de conservation
Herbier flottant à Callitriche à angles obtus et Callitriche à fruits plats	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260	24.4	717 m	0.9 <sup>1</sup>	Inconnu
Mégaphorbiaie	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnards à alpin	6430	37.1 et 37.7	2.5 ha <sup>2</sup>	32	Favorable
Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et Liseron des haies	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	37.715	180 m	0.2 <sup>1</sup>	Favorable
Frênaie à Aegopode podagraire	Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	44.332	1,9 ha	24	Favorable
<b>TOTAL</b>					<b>57.1</b>	

1 : Habitats linéaires. Pour estimer la part du site couverte par ces habitats, leur largeur a été estimée à 1 mètre.

2 : Habitat présent sur 5 ha en mosaïque avec des fourrés, donc la surface estimée de la mégaphorbiaie est de la moitié, soit 2.5 ha.

Les fiches descriptives des habitats sont disponibles en annexe 3.

### III.1.2. La dynamique de la végétation

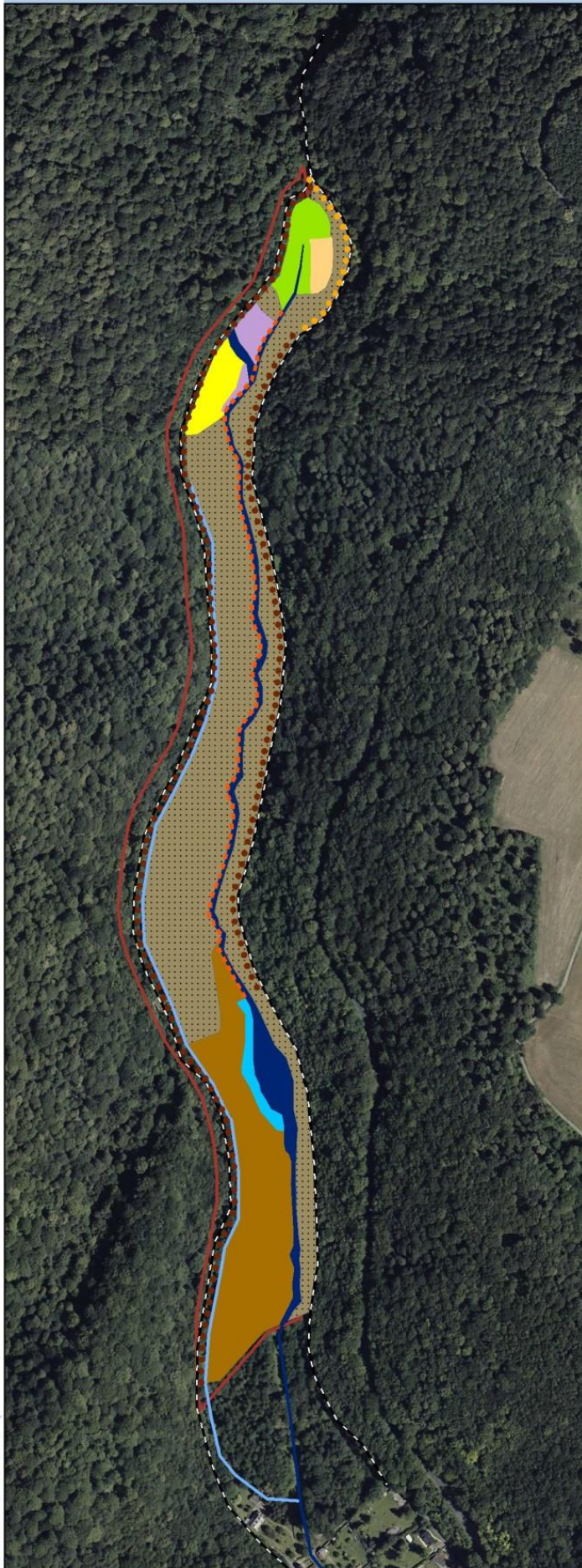
Les végétations herbacées hautes (cariçaie, roselières, mégaphorbiaies) suivent une dynamique naturelle de fermeture se traduisant par l'installation de ligneux.

Cependant, les conditions d'humidité entraînent une instabilité structurelle du sol qui cause des chutes d'arbres fréquentes. Cette ouverture de la canopée permet un apport lumineux plus important aux strates herbacée et arbustive, favorable à leur développement. Ces événements favorisent le rajeunissement de la dynamique de végétation et la diversification des habitats.



# Carte des habitats naturels

## Val Eglantier (FR2300147)



### Périmètre du site Natura 2000 proposé au titre de :

la Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites de parcelles cadastrales de la BD Parcellaire

- Cressonnière des petits cours d'eau  
*Apion nodiflori*
- Cariçaie à Laïche des rives et Laïche des marais  
Groupement à *Carex acutiformis* et *Carex riparia*
- Cariçaie à Laïche paniculée  
*Caricetum paniculatae*
- Roselière à Iris faux-acore et Alpiste roseau  
*Irido pseudacori* - *Phalaridetum arundinaceae*
- Roselière turficole à Fougère des marais et Phragmite commun  
*Thelypterido palustris* - *Phragmitetum australis*
- Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et Liseron des haies  
*Epilobio hirsuti-Convulvuletum sepium*  
(6430-4)
- Aulnaie à Fougère des marais  
Groupement à *Alnus glutinosa* et *Thelypteris palustris*
- Mosaïque de :  
- Fourrés à Saule cendré et Aulne glutineux  
*Alno glutinosae* - *Salicetum cinereae*  
- Mégaphorbiaie (6430)  
*Filipendulo ulmariae* - *Convulvuletea sepium*
- Frênaie à Aegopode podagraire  
Groupement à *Humulus lupulus* et *Fraxinus excelsior*  
(91E0\*)
- Herbier flottant à Callitriche à angle obtus et Callitriche à fruit plat  
Groupement à *Callitriche obtusangula* et *Callitriche platycarpa*  
(3260)
- Haie plantée (Charme)
- Ruisseau du Vivier
- Fossé stagnant
- Chemin

0 50 100 m 1:4 000



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie



Sources : ©IGN BDTopo®, 2014 (PNRBSN Autorisation n°43-12023) ;  
©DREAL Ile-Normandie - périmètre Natura 2000, 2013 ;  
Réalisation : ©PNRBSN, nov 2015  
Reproduction interdite

## III.2. Les espèces animales et végétales

### III.2.1. Synthèse des connaissances

Le tableau ci-dessous constitue une vision synthétique des espèces recensées sur le site. Il n'est pas exhaustif. Pour plus de détails, se reporter au plan de gestion. Le document d'objectifs se focalise sur les espèces d'intérêt communautaire présentées page 21.

Taxons	Nombre d'espèces connues sur le site	Description
Plantes vasculaires	141	12 espèces patrimoniales, dont une protégée régionale ( <i>Thelypteris palustris</i> ).
Bryophytes	116	¼ de la bryoflore actuellement connue en Haute-Normandie. 21 espèces remarquables pour la région, dont une protégée régionale ( <i>Hookeria lucens</i> ).
Lépidoptères	85	- 14 espèces de rhopalocères (papillons de jour) connues dont le Grand mars changeant ( <i>Apatura iris</i> ), inféodé aux saules. - Le 1 <sup>er</sup> inventaire des hétérocères (papillons de nuit) a été réalisé en 2014 par le PnrBSN (Gaudet, 2015). 71 espèces ont été détectées dont 20 sont assez rares à exceptionnelles en Haute-Normandie. 48% des espèces sont ubiquistes, 41% sont liées aux milieux forestiers. Les espèces patrimoniales sont surtout liées aux végétations à hautes herbes, bien que celles-ci soient de faibles superficies et peu fonctionnelles sur le site. L'écaille chinée ( <i>Callimorpha quadripunctaria</i> , annexe 2 DHFF) recensée sur le site n'a pas été revue.
Syrphes	110	Le PnrBSN a réalisé un inventaire des syrphes en 2015 (Girard, 2015). La méthode SyrphTheNet consiste, dans un habitat donné, à comparer un peuplement de diptère syrphidé théorique au peuplement présent. Cette comparaison permet d'évaluer l'état des milieux naturels. L'analyse des résultats n'est pas terminée mais 110 espèces environ ont pu être déterminées (43% des espèces régionales et 21% des espèces nationales). Les résultats partiels indiquent une excellente qualité du boisement alluvial et des roselières et une bonne qualité des végétations à hautes herbes.
Autres invertébrés	29 (hors IBGN)	- 15 odonates dont l'Orthétrum bleuisant ( <i>Orthetrum coerulescens</i> ) et l'Aeshne affine ( <i>Aeshna affinis</i> ) inscrits à la liste rouge de Haute-Normandie - 9 coléoptères dont le Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> ), annexe 2 DHFF - 2 orthoptères - 3 mollusques

Taxons	Nombre d'espèces connues sur le site	Description
Poissons	5	<p>Les pêches électriques de 2000, 2004 et 2013 (Rozanska, 2013) indiquent la présence (par ordre décroissant d'effectifs) : du chabot (annexe 2 de la DHFF), de l'anguille (espèce menacée) et de l'épinoche au niveau de la cressonnière.</p> <p>On retrouve ces mêmes espèces dans la partie boisée du cours d'eau ainsi que la truite fario et l'épinochette (en moindre effectif qu'au niveau de la cressonnière et baisse globale des effectifs depuis 2000 sur ce secteur).</p> <p>En aval du Vivier (hors site), le flet (migrateur) est également observé.</p> <p>La truite fario ne semble plus se reproduire sur le site. L'envasement du cours d'eau pourrait l'expliquer.</p>
Amphibiens	4	<p>Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), Grenouille Verte (<i>Rana sp</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria L.</i>) et Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>). Le site semble favorable aux amphibiens (vastes secteurs en eau permanente). Protections nationales.</p>
Reptiles	2	<p>Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>) et Orvet (<i>Anguis fragilis</i>)</p>
Oiseaux	49	<p>23 espèces sont considérées nicheuses sur le site. Le Val Eglantier accueille de nombreuses espèces également en périodes d'hivernage et de migration. On retrouve plusieurs espèces de la liste rouge de Haute-Normandie dont la sarcelle d'hiver et le râle d'eau sont les plus menacés. Outre les espèces de zones humides, de nombreuses fréquentent les boisements dont plusieurs pics et passereaux.</p>
Mammifères	21	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 espèces de chauves-souris : l'Oreillard gris et la Pipistrelle commune (protections nationales). Le Murin de Bechstein (annexe 2 DHFF) est inscrit au FSD du site Natura 2000 (INPN, 2015) mais n'est pas listé dans les observations du site connues du PnrBSN.</li> <li>A noter la présence de 3 cavités sur les versants en amont du site qui hébergent des espèces de l'annexe 2 de la DHFF : le Grand rhinolophe, le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées. Le Val Eglantier peut potentiellement avoir un rôle de nourrissage pour ces espèces.</li> <li>- 3 autres mammifères protégés au niveau national : l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>), le Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>), la Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>)</li> <li>- Présence de sangliers et rats musqués sans dégradation importante constatée à l'heure actuelle.</li> </ul>
TOTAL	562	

### III.2.2. Les espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 2 de la DHFF 92/43)

Les fiches descriptives de chaque espèce sont présentées en annexe 3.

Noms scientifiques	Noms communs	Code Natura 2000	Estimation de la population	Etat de conservation sur le site	Structure de la population et fonctionnalité de l'habitat	Sources des données
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	300-500 individus	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population isolée génétiquement, semble viable actuellement.</li> <li>- La population se reproduit sur le site, les classes d'âges sont bien réparties. Les effectifs estimés semblent stables depuis 2000.</li> <li>- La population est surtout présente au niveau de la cressonnière mais le colmatage du substrat est défavorable à l'espèce.</li> <li>- Au sein du boisement, l'espèce est moins représentée car le substrat vaseux ne convient pas pour la reproduction du chabot.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêches électriques en 2000, 2004 et 2013 (Rozanska, 2013)</li> <li>- Dénombrement annuel des pontes et des adultes en 2006 par l'ONEMA (2008) et depuis 2014 pour suivre l'effet des travaux de renaturation (ONEMA et PnrBSN, non publiés)</li> </ul>
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	1083	Inconnu	Inconnu	Pas d'information	Dernière mention antérieure à 2003.
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1078*	Inconnu	Inconnu	Pas d'information	La dernière mention sur le site remonte à 1999 (Boussemart, 1999 in PnrBSN, 2002).
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Inconnu	Inconnu	Pas d'information	Formulaire Standard de Données du site (INPN, 2015)



### III.3. Enjeux

Grands milieux	Recouvrement du site	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Enjeux
<b>Forêts humides</b>	76%	91E0* - Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	- Lucane Cerf-Volant - Ecaille chinée - Murin de Bechstein	- Evolution libre du milieu - Maintien d'arbres sénescents, d'arbres à cavités, morts et d'une strate arbustive au recouvrement dense, des lisières forestières
<b>Cours d'eau</b>	14,2 %	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	- Chabot	- Maintien/amélioration de la qualité des eaux - Amélioration de la capacité d'accueil des poissons au niveau de la cressonnière (colmatage du substrat) - Restauration de la capacité d'accueil des poissons au sein du boisement (envasement) - Maintien des herbiers aquatiques (maintien de la qualité de l'eau, réduction de l'envasement)
<b>Végétations herbacées hautes</b>	9,8%	6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin 6430-4 – Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	- Ecaille chinée - Lucane Cerf-Volant	- Evolution libre du milieu - Maintien des mégaphorbiaies

En plus des enjeux identifiés dans ce tableau, ce diagnostic identifie un manque de connaissance de certains taxons, en particulier les espèces d'intérêt communautaire (hors chabot), les amphibiens, mollusques et champignons.

Un second enjeu est relatif aux espèces exotiques ou à réguler qui peuvent menacer l'équilibre du site.

## IV - DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

### IV.1. Bref historique du site

En aval du site, aux environs de l'actuelle place du bourg, un moulin fonctionnait du 16<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Le moulin empêchait la libre circulation des eaux et entraînait des inondations des pâtures et habitations.

Depuis au moins le 16<sup>e</sup> siècle, les prairies marécageuses du site étaient utilisées pour l'élevage (« communal »). A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la commune de Tancarville vend le Vivier au propriétaire du château. L'agriculture a délaissé progressivement les prairies conduisant au boisement progressif du vallon au cours de la 2<sup>e</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

La cressonnière située au pied de la source de Four au Vaux était occupée par une cressiculture depuis les années 1950. Elle s'étendait jusqu'à l'actuelle roselière. Des diguettes en béton ont été construites afin de constituer des casiers d'exploitation du cresson. Le Vivier était régulièrement curé afin de calibrer son écoulement. Des vannages permettaient de contrôler les niveaux d'eau. L'activité a cessé définitivement en 2006.

### IV.2. Les activités humaines

#### **IV.2.1. Sur le site**

##### ➤ **L'exploitation en eau potable** (cf carte page 14)

Un captage dans la nappe de la Craie se trouve en amont du site Natura 2000 à La Cerlangue au niveau de la source du « Four aux Vaux ». Il a été réalisé en 1971.

L'eau prélevée est acheminée par une canalisation souterraine traversant le site jusqu'à la station de pompage en aval du site Natura 2000, au lieu-dit « Les Fontaines ». Ce forage a été installé en 1979. L'eau du forage est conduite au site de Radicatel située au nord-est du site, exploité par la CODAH.

Le captage et le forage font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 3 mai 1991. L'ensemble du captage d'eau potable de Radicatel figure dans la liste nationale des captages prioritaires pour la lutte contre les pollutions diffuses au titre de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Une zone de protection de l'aire d'alimentation de captage a été délimitée par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> août 2013. Le captage et le forage du Vivier font partie du périmètre.

**Ce forage n'est actuellement pas utilisé pour l'alimentation en eau potable.** En l'absence d'exploitation, l'eau de la source est donc rejetée entièrement dans le Vivier. Des prélèvements auraient cependant lieu chaque mois pour l'entretien du réseau et des analyses d'eau. Son exploitation pourrait avoir des conséquences majeures sur le débit du cours d'eau et sur l'intégrité du site. Des clarifications sont nécessaires quant au fonctionnement du captage.

### ➤ **Loisirs et tourisme**

Le site Natura 2000 est bordé à l'ouest par un chemin communal, sur l'itinéraire du sentier de grande randonnée GR2 géré par la CVS. Ce chemin est également inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et itinéraires (PDESI).

Un second chemin à l'est permet aux promeneurs de faire le tour du site (cf carte page 6). Le chemin est se trouve également à l'extérieur du site Natura 2000, sur la parcelle A 404 située sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Taille.

Ces chemins permettent la pratique d'activités de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, cyclotourisme). Ils sont également empruntés par des véhicules motorisés qui peuvent entraîner des dégradations des milieux et dérangements des espèces.

Sur le chemin ouest, communal, un arrêté municipal a été établi le 15 juillet 2004 (annexe 2) par la commune de Tancarville interdisant la circulation des véhicules à moteur et des chevaux avec attelage. Malgré une barrière avant l'entrée dans le site Natura 2000, un panneau d'interdiction aux véhicules motorisés et des opérations de surveillance, la circulation des engins motorisés sur ce chemin est toujours d'actualité même si elle semble avoir diminué.

La propriété du chemin est a fait l'objet d'un contentieux pendant plusieurs années et a conduit à sa fermeture par des riverains qui en revendiquaient la propriété (pour empêcher la fréquentation motorisée). Un bornage réalisé en 2005 a montré qu'il appartenait à l'un des riverains. Le chemin est de nouveau ouvert depuis le printemps 2015. Une servitude de passage est envisagée entre le propriétaire et la commune de Tancarville au moment de la rédaction du présent document.

Ces chemins sont entretenus ponctuellement par plusieurs structures (CVS, PnrBSN, CODAH) et voisins. Une organisation de cet entretien entre les différents acteurs devra être trouvée.

#### ➤ **Intérêt pédagogique du site**

Le Val Eglantier constitue un cœur de nature pour les riverains.

Il se trouve au sein d'un secteur constitué de plusieurs espaces protégés (cf carte page 11) et à proximité du pont de Tancarville. Il peut donc constituer une étape de découverte du patrimoine naturel de la vallée de Seine, à condition de veiller à respecter la capacité d'accueil du site.

L'accès au site est aisé de par la proximité du village (parking, commodités).

Le site n'est pas aménagé pour des visites hormis les 2 chemins qui l'encadrent. Des panneaux d'information avaient été installés à l'entrée et à l'intérieur du site, ils ont été dégradés.

### **IV.2.2. Autour du site**

#### ➤ **Industries et transport**

Le site du Val Eglantier est situé à l'interface entre deux pôles pétrochimiques majeurs : Port-Jérôme et le Havre. Il se trouve à proximité du pont de Tancarville qui induit une importante circulation routière sur le secteur. Le site est affecté par des pollutions atmosphériques qu'il est difficile de quantifier.

#### ➤ **Activités agricole et forestière sur les plateaux**

Le Val Eglantier ne fait l'objet d'aucune exploitation forestière. En revanche, le site est entouré de versants boisés privés sur lesquels une gestion sylvicole à vocation économique est pratiquée.

Les zones de plateaux aux alentours sont sujettes à l'agriculture intensive. A proximité du Val Eglantier, sur les 40 dernières années, les prairies ont progressivement laissé place aux cultures.

#### ➤ **Ruissellement**

L'imperméabilisation des sols, les infrastructures routières et l'agriculture sur le plateau favorisent le ruissellement de matières organiques et de polluants dans la partie ouest du site. Ces ruissellements sont à l'origine du comblement du fossé stagnant et peuvent nuire à la qualité de l'eau du Vivier. Ils sont importants au niveau du chemin ouest et affectent l'accessibilité et la sécurité des promeneurs. Cependant, la présence de forêts sur les versants réduit le ruissellement et contribue donc à limiter les apports dans le Vivier.

#### ➤ **Chasse et pêche**

Du fait de son précédent classement en Réserve Naturelle Volontaire, dont le règlement interdisait la pratique de la chasse et de la pêche, le site n'est ni chassé, ni pêché. Des régulations sont possibles après avis du comité de gestion. Aucune n'a eu lieu depuis la création de la réserve.

La chasse est pratiquée sur les versants boisés et la pêche en aval du Vivier.

#### ➤ **Urbanisation**

A l'aval du site, plusieurs habitations ne seraient pas aux normes en termes d'assainissement et pourraient provoquer des rejets domestiques à l'aval du Vivier. Le site Natura 2000 peut accueillir des espèces piscicoles passant par ces zones potentiellement polluées.



### **IV.3. Enjeux**

Principaux enjeux issus du diagnostic socio-économique :

- Maintien du débit du cours d'eau (captage d'eau potable)
- Maintien/amélioration de la qualité de l'eau du site (vis-à-vis du ruissellement des plateaux) ET en aval (rejets d'eaux usées des habitations)
- Maintien de l'accessibilité du chemin aux promeneurs (ruissellement, contentieux, entretien)
- Encadrement des activités de loisirs
- Besoin de faire connaître et respecter le site par la population locale
- Manque d'activités de découverte du site, via le GR2 notamment
- Manque de communication sur le site

## V - DOCTRINE DE GESTION DU SITE

Suite au premier document d'objectifs du site Natura 2000, il a été validé au COPIL de 2013 pour les années à venir de tendre vers des écosystèmes fonctionnels se rapprochant le plus possible d'un état naturel. Il ne s'agit pas de figer les milieux naturels dans un état initial mais de laisser la dynamique naturelle se réaliser. Tendre vers la naturalité signifie que l'Homme intervient au minimum en laissant la nature évoluer librement.

- Pour les milieux non ou peu perturbés par les activités humaines : aucune intervention humaine n'est nécessaire (cas du boisement).

- Pour les milieux qui résultent d'interventions humaines importantes : **certains processus peuvent être optimisés, des modifications fines apportées, afin de permettre au milieu d'améliorer ses fonctionnalités hydrologiques et écologiques.** Une renaturation préalable à la libre évolution est alors nécessaire. C'est le cas du cours d'eau notamment sur la zone de cressonnière.

La fonctionnalité doit à la fois être considérée dans **l'espace** (vis-à-vis des autres habitats et espèces) et dans **le temps** (sur des échelles de temps adaptées à l'évolution des milieux).

En l'absence de gestion conservatoire des habitats de transition tels qu'ils sont localisés actuellement (roselières, cariçaies et mégaphorbiaies), ceux-ci vont progressivement évoluer vers la forêt. Les roselières et cariçaies vont se transformer en mégaphorbiaies dans un premier temps. Les mégaphorbiaies évolueront vers des végétations pré-forestières.

Les roselières et cariçaies sont donc vouées à disparaître du site, sauf si un évènement vient perturber la dynamique (chute d'arbres ré-ouvrant une partie du boisement par exemple). Les mégaphorbiaies actuelles vont disparaître au profit du boisement mais d'autres apparaîtront à l'emplacement actuel des roselières et cariçaies.

L'absence de gestion du boisement du Vivier permet le maintien d'un milieu naturel riche en bois morts favorables à de nombreuses espèces (Lucane cerf-volant, chauves-souris).

La cartographie des habitats du présent DOCOB doit être considérée comme dynamique dans l'espace et le temps. Les habitats naturels du site vont se maintenir mais leur localisation va évoluer au cours du temps. La carte des habitats correspond donc à une mosaïque d'habitats de cours d'eau, de transitions à hautes herbes (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies) et de boisements de différents âges.

Cette gestion a minima devrait permettre de maintenir sur le long terme un bon état de conservation des habitats humides et aquatiques ainsi que leurs espèces associées, sous réserve que les conditions hydromorphologiques actuelles soient préservées. Ce site constituera une zone d'expérimentation de la libre évolution de milieux tourbeux et alluviaux qui doit être accompagnée d'un suivi scientifique précis.

*«La naturalité est synonyme de processus dynamique non contrarié par l'Homme, pour tout milieu quel que soit son état de départ, quelles que soient sa structure et sa composition. Il n'y a pas de référence à une situation passée, compte tenu des multiples modifications intervenues sur les milieux « dits naturels » ». (Génot J-C, 2010)*

## **Interventions récentes du PnrBSN**

Suite aux constatations de perte de substrat favorable à la reproduction des poissons au niveau de la cressonnière et du boisement, le PnrBSN a engagé des travaux de renaturation qui doivent se poursuivre dans les prochaines années.

### **Au niveau de la cressonnière**

Les diguettes de la cressonnière favorisaient la prolifération du cresson. Ce dernier provoquait le colmatage du substrat défavorable à la reproduction du chabot. Le PnrBSN a retiré ces diguettes en 2014.

Afin que le cours d'eau ait une dynamique plus importante, favorable aux poissons, le PnrBSN est intervenu de nouveau en 2015. Il a commencé à retirer un merlon le long du Vivier qui bloquait l'arrivée de petites sources pour leur permettre d'alimenter le Vivier. La terre extraite a été réutilisée pour tracer un lit plus restreint au cours d'eau limitant son étalement au sein de la cressonnière et augmentant ainsi la vitesse de l'eau.

### **Au niveau du boisement**

Depuis 2014, le PnrBSN a choisi de laisser les embâcles non problématiques car ils favorisent une diversité d'habitats et de remobiliser les plus encombrants en bordures du cours d'eau. Ceux-ci constituent des déflecteurs concourant à rétrécir le lit du Vivier et à augmenter les vitesses d'écoulement.

L'étude de l'effet de ces chantiers sur la dynamique du Vivier, la prolifération du cresson et la population de chabot est en cours par le PnrBSN.

## PHOTOS DES TRAVAUX

### Renaturation de la zone de cressonnière



Retrait des diguettes



Remobilisation du merlon pour tracer un lit plus restreint au Vivier

### Gestion des embâcles



Embâcle problématique



Secteur retravaillé



Le périmètre du site Natura 2000 étant identique à celui d'une future réserve naturelle régionale, les enjeux et objectifs à long terme présentés ci-dessous sont communs au plan de gestion de la réserve et au présent document d'objectifs du site Natura 2000.

Enjeux	Objectifs à long terme
Evolution libre du milieu	Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en favorisant la naturalité du site
Maintien du débit du cours d'eau	
Maintien/amélioration de la qualité des eaux	
Amélioration de la capacité d'accueil des poissons au niveau de la cressonnière	
Restauration de la capacité d'accueil des poissons au sein du boisement	
Amélioration de la connectivité entre le Vivier et la Seine	
Maintien des herbiers aquatiques d'intérêt communautaire	
Maintien des mégaphorbiaies	
Maintien/développement des milieux forestiers à caractère naturel	
Maintien/amélioration de la qualité des eaux sur le site et en aval	Lutter contre les dégradations du site
Encadrement des activités de loisirs	
Maintien de l'accessibilité du chemin aux promeneurs	
Besoin de faire connaître et respecter le site à la population locale	Intégrer le site dans son contexte territorial
Manque d'activités de découverte du site	
Manque de communication sur le site	
Manque de connaissance sur la pédologie du site et sur certains taxons	Approfondir les connaissances des patrimoines

## VII - OBJECTIFS ET ACTIONS

Les objectifs opérationnels déclinent les objectifs à long terme en visant un résultat concret à moyen terme.

Les objectifs à long terme OLT 1 à 3 sont communs au plan de gestion de la réserve et au DOCOB. L'objectif OLT 4 « Approfondir les connaissances des patrimoines » ne sera mis en œuvre que via le plan de gestion car les études prévues ne concernent pas directement les habitats et espèces d'intérêt communautaire. De nombreuses actions sont aussi communes au plan de gestion et au DOCOB. En revanche, certaines actions ne seront réalisées que dans l'un ou l'autre des documents. Les actions relatives au DOCOB sont surlignées en orange.

Les indicateurs de réussite permettront d'évaluer la réussite des objectifs opérationnels du DOCOB. Ils sont explicités en pages 49 à 59.

OLT1 : Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en favorisant la naturalité du site				
Codes	Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Codes	Actions
OBP1	Maintenir les conditions hydrologiques favorables aux milieux humides et aquatiques	Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface (I 3)	IP 1	Maintien du fonctionnement hydraulique du site
OBP2	Conserver la dynamique naturelle d'habitats caractéristiques du site	- Actualisation de la cartographie de végétation (I 1) - Recherche de l'Ecaille chinée et du Lucane cerf-volant (I 9) - Inventaire des chiroptères (I 10)	IP 2	Absence d'intervention sur la dynamique de végétation des habitats du site
OBP3	Restaurer la dynamique hydro-sédimentaire du cours d'eau du Vivier	- Suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier (I 4) - Suivi de la qualité hydrobiologique du cours d'eau (I 5) - Suivi de la dynamique de végétation de la cressonnière (I 2) - Suivi de la population piscicole (I 6) - Suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière (I 7)	IP 3	Gestion des embâcles de manière raisonnée
			IP 4	Renaturation de la zone de cressonnière
OBP4	Préserver ou restaurer les éléments de corridors écologiques	- Suivi de la population piscicole (I 6)	EI 1	Etude de la continuité écologique depuis les sources du Vivier jusqu'à la confluence avec la Brouisseresse

**OLT2 : Lutter contre les dégradations du site**

<b>Codes</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>	<b>Codes</b>	<b>Actions</b>
OBP5	Lutter contre les espèces exogènes problématiques	- Actualisation de la cartographie de végétation (I 1) - Observations sur le site - Nombre d'actions de gestion	SP 1	Veille contre les espèces exotiques envahissantes et à réguler
OBP6	Maîtriser les usages du site	- Charte des usagers du site - Rapports d'activités du site - Observations sur le site	MS 1	Obtention du statut de Réserve Naturelle Régionale
			CI 1	Entretien des chemins bordant le site
			SP 2	Encadrement de la circulation sur le site
			CC 1	Réalisation d'une charte des usagers du site
OBP7	Maîtriser l'influence des zones riveraines sur le site	- Suivi DCE - Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface (I 3) - Observations sur le site - Données du SPANC - Données du CRPF	IP 5	Promotion sur le plateau d'une agriculture raisonnée garante de la qualité de la ressource en eau
			IP 6	Promotion sur les versants boisés d'une activité compatible avec le fonctionnement écologique du site
			IP 7	Lutte contre les phénomènes de ruissellement provenant du plateau
			IP 8	Actions contre la pollution des eaux par les systèmes d'assainissement

<b>OLT3 : Intégrer le site dans son contexte territorial</b>				
<b>Codes</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>	<b>Codes</b>	<b>Actions</b>
OBP8	Veiller à l'intégration du site dans les documents de planification	- Documents de planification - Comptes-rendus de mise en œuvre de ces documents	MS 2	Veille à la cohérence des objectifs du site avec les documents de planification
OBP9	Développer des actions de valorisation du site	Comptes-rendus d'activités	CC 2	Mise en place de panneaux pédagogiques
			CC 3	Edition d'une plaquette descriptive du site
			PA 1	Organisation d'animations pour sensibiliser aux richesses du site
			PA 2	Promotion du site au travers de structures-relais
OBP10	Impliquer les riverains dans le contexte de site naturel	Réalisation d'une enquête avant et après le travail de sensibilisation des riverains (I 8)	PA 3	Sensibilisation des riverains aux choix de gestion du site

<b>OLT4 : Approfondir les connaissances des patrimoines</b>				
<b>Codes</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>	<b>Codes</b>	<b>Actions</b>
OBP11	Acquérir de nouvelles données abiotiques	Carte pédologique du site	CS 1	Caractérisation de la pédologie du site
OBP12	Acquérir de nouvelles données biotiques	Résultats des études	CS 2	Etat des lieux des populations d'amphibiens
			CS 3	Recensement des données mycologiques connues
			EI 1	Inventaire malacologique



## VIII - PLANNING DES ACTIONS

Les cases oranges indiquent des actions ponctuelles, les bleues des actions récurrentes.

Codes	Actions du DOCOB et du plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020
IP 1	Maintien du fonctionnement hydraulique du site					
IP 2	Absence d'intervention sur la dynamique de végétation des habitats du site					
IP 3	Gestion des embâcles de manière raisonnée					
IP 4	Renaturation de la zone de cressonnière					
SP 1	Veille contre les espèces exotiques envahissantes et à réguler					
SP 2	Encadrement de la circulation sur le site					
CC 1	Réalisation d'une charte des usagers du site					
IP 5	Promotion sur le plateau d'une agriculture raisonnée garante de la qualité de la ressource en eau					
IP 6	Promotion sur les versants boisés d'une activité compatible avec le fonctionnement écologique du site					
IP 7	Lutte contre les phénomènes de ruissellement provenant du plateau					
IP 8	Actions contre la pollution des eaux par les systèmes d'assainissement					
MS 2	Veille à la cohérence des objectifs du site avec les documents de planification					
CC 2	Mise en place de panneaux pédagogiques					
CC 3	Edition d'une plaquette descriptive du site					
PA 3	Sensibilisation des riverains aux choix de gestion du site					

Ces actions sont décrites dans les fiches aux pages 36 à 47.

Codes	Actions du plan de gestion uniquement	2016	2017	2018	2019	2020
EI 1	Etude de la continuité écologique depuis les sources du Vivier jusqu'à la confluence avec la Brouisseriesse					
MS 1	Obtention du statut de Réserve Naturelle Régionale					
CI 1	Entretien des chemins bordant le site					
PA 1	Organisation d'animations pour sensibiliser aux richesses du site					
PA 2	Promotion du site au travers de structures-relais					
CS 1	Caractérisation de la pédologie du site					
CS 2	Etat des lieux des populations d'amphibiens					
CS 3	Recensement des données mycologiques connues					
EI 1	Inventaire malacologique					

Ces actions sont décrites dans le plan de gestion.

Codes	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
I 1	Actualisation de la cartographie de végétation					
I 2	Suivi de la dynamique de végétation de la cressonnière					
I 3	Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface					
I 4	Suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier					
I 5	Suivi de la qualité hydrobiologique du cours d'eau					
I 6	Suivi de la population piscicole					
I 7	Suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière			?	?	?
I 8	Réalisation d'une enquête avant et après le travail de sensibilisation des riverains					
I 9	Recherche de l'Ecaille chinée et du Lucane cerf-volant		?			
I 10	Inventaire des chiroptères					

Ces indicateurs font l'objet de fiches aux pages 50 à 57.

## IX - FICHES ACTIONS

**OLT1 : Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en favorisant la naturalité du site**

**OBP1 : Maintenir les conditions hydrologiques favorables aux milieux humides et aquatiques**

**IP 1 : Maintien du fonctionnement hydraulique du site**

Le site du Val Eglantier est directement dépendant de son alimentation en eau.

1/ **Le captage des sources**, situé en amont de la réserve, sous maîtrise d'ouvrage de la CODAH, devra restituer au maximum le débit de celles-ci. Elles constituent la majeure partie de l'alimentation en eau du site. Il est ainsi nécessaire de clarifier les conditions d'exploitation du captage des sources du Vivier. L'optimum écologique du milieu étant la restitution de l'intégralité du débit des sources dans le milieu naturel.

2/ Les milieux humides sont directement dépendants de **l'hydraulique de surface**. Il est nécessaire de ne pas réaliser d'action susceptible de modifier l'alimentation en eau ou les écoulements au sein de la réserve.

De nombreuses résurgences de pied de coteau en partie ouest s'écoulent dans le « fossé stagnant ». Le « bouchon » de matière, conséquence des ruissellements, à l'origine de l'obstruction du fossé, est bénéfique pour l'humidité du boisement. Il a permis de constituer des zones en eau tout au long de l'année et une hydrométrie constante. Ceci est notamment favorable aux amphibiens peuplant le site.

3/ Les **eaux souterraines** permettent le maintien d'un niveau d'eau élevé tout au long de l'année au sein de la dépression humide du Val Eglantier.

Le captage d'eau potable se situe à 40 mètres de profondeur dans la nappe de la Craie en aval du site. Il faudra s'assurer que, dans la mesure du possible, les eaux souterraines ne subissent pas de pompage ou de perturbation susceptible de modifier le fonctionnement hydrogéologique du site.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN, CODAH
<b>Calendrier</b>	En continu, rencontre à prévoir en 2016 avec la CODAH pour préciser les conditions d'exploitation du captage
<b>Temps de travail</b>	2 jours
<b>Coût</b>	400 €

<b>OLT1 : Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en favorisant la naturalité du site</b>
<b>OBP2 : Conserver la dynamique naturelle d'habitats caractéristiques du site</b>
<b>IP 2 : Absence d'intervention sur la dynamique de végétation des habitats du site</b>

Conformément à la doctrine de gestion, il a été choisi de ne pas intervenir sur la végétation (en dehors des actions de renaturation prévues aux actions IP3 et IP4).

Les stades successionnels évolutifs s'étaleront sur des temps « écologiques » permettant à la faune de s'adapter progressivement.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	En continu
<b>Temps de travail</b>	0
<b>Coût</b>	0

<b>OLT1 : Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en favorisant la naturalité du site</b>
<b>OBP3 : Restaurer la dynamique hydro-sédimentaire du cours d'eau du Vivier</b>
<b>IP 3 : Gestion des embâcles de manière raisonnée</b>

Le lit du cours d'eau étant modifié et sur-élargi, une restauration de la dynamique hydro-sédimentaire du cours d'eau du Vivier par gestion des embâcles a été entamée depuis 2014 et doit se poursuivre.

Les embâcles existants diversifient les écoulements et rétrécissent le lit du cours d'eau. Néanmoins, ils constituent parfois un barrage responsable de la rétention de matière organique. Il est donc conseillé d'intervenir sur certains arbres tombés dans le lit du cours d'eau soit en les réorientant dans le sens de l'écoulement, soit en coupant de grosses branches et en les plaçant de manière adéquate afin de constituer un « déflecteur naturel ».

Ces embâcles constituent des « micro-habitats » aux fonctionnalités importantes. Ce sont autant de zones favorables à la faune aquatique (invertébrés, amphibiens, poissons).

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	En continu
<b>Temps de travail</b>	4 jours/an soit 20 jours au total
<b>Coût</b>	4000 €

**OLT1 : Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en favorisant la naturalité du site**

**OBP3 : Restaurer la dynamique hydro-sédimentaire du cours d'eau du Vivier**

**IP 4 : Renaturation de la zone de cressonnière**

La restauration de la cressonnière a notamment pour but de redonner une dynamique hydro-sédimentaire naturelle au cours d'eau et ainsi de favoriser le substrat de type gravier permettant les fonctionnalités de vie et de reproduction du chabot et de la truite fario.

Cette renaturation a débuté en 2014 par le retrait des diguettes et s'est poursuivie en 2015 par la suppression d'une partie de merlon.

Il sera nécessaire de terminer la suppression du merlon présent en rive droite, et éventuellement de procéder à l'arrachage ciblé d'une partie du cresson présent dans le chenal préférentiel du cours d'eau, permettant d'accentuer les vitesses d'écoulement.

Il conviendra d'évacuer le béton du site en conformité avec les règles de traitement de déchets. Le cresson arraché pourra quant à lui rester sur place afin de permettre à la faune aquatique de retourner dans le milieu.

Les travaux doivent être réalisés en conformité avec la loi sur l'eau et le dispositif d'évaluation d'incidences.

<b>Localisation</b>	Zone de cressonnière
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	2016 et 2017
<b>Temps de travail</b>	8 jours/an (2 jours/an à 4 personnes) soit 16 jours au total
<b>Coût</b>	3200 €



**OLT2 : Lutter contre les dégradations du site**

**OBP5 : Lutter contre les espèces exogènes problématiques**

**SP 1 : Veille contre les espèces exotiques envahissantes et à réguler**

### **1/ Flore**

Les plantes exotiques envahissantes ne sont pas présentes à l'heure actuelle sur le Val Eglantier. Elles doivent néanmoins faire l'objet d'une veille afin de détecter au plus vite une éventuelle implantation. En effet, ces espèces peuvent notamment engendrer une banalisation et une simplification du paysage ainsi qu'une concurrence pour des espèces rares et patrimoniales.

Une attention particulière sera apportée sur des espèces ayant des préférences pour les milieux humides et aquatiques telles que les renouées asiatiques, la jussie, le myriophylle du Brésil, etc...

L'éradication de ces plantes étant un problème complexe et coûteux, il est préférable de mettre l'accent sur la prévention et la lutte dès l'apparition de l'espèce.

### **2/Faune**

La présence du rat musqué est avérée. La population est relativement contenue et ne semble pas jouir de conditions suffisamment favorables pour s'étendre en grande quantité. Ainsi, elle ne pose pas aujourd'hui de problème majeur sur le site.

Le ragondin semble aussi avoir été observé plus en aval sur le cours d'eau.

Il est nécessaire de veiller à ce que ces populations ne se répandent pas en grande quantité ou provoquent des dysfonctionnements écologiques. Si tel est le cas, il faudra mettre en place des mesures de régulations de ces populations. Pour être efficace, les actions de régulations devront concerner l'ensemble du cours d'eau.

De même une veille pourra être menée sur des espèces pouvant potentiellement s'implanter sur le site telles que les écrevisses exotiques, la grenouille taureau, la perche soleil, la tortue de Floride, etc...

Dans le cas où des espèces exotiques envahissantes seraient présentes sur des parcelles riveraines au site, il sera nécessaire de prévenir les propriétaires. Des conseils sur des méthodes curatives adaptées à ces espèces pourront être dispensés par le PnrBSN.

Une veille doit également être menée concernant le sanglier, espèce à réguler, présente sur le site.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	En continu
<b>Temps de travail</b>	0,5 jour/an pour la veille soit 2,5 jours au total. En cas d'apparition d'une espèce, le temps de lutte et d'information sera à rajouter.
<b>Coût</b>	500 €

<b>OLT2 : Lutter contre les dégradations du site</b>
<b>OBP6 : Maîtriser les usages du site</b>
<b>SP 2 : Encadrement de la circulation sur le site</b>

Le Val Eglantier est un milieu humide où la progression est particulièrement difficile et peut s'avérer dangereuse pour un néophyte. Les arbres, ancrés dans un sol instable, peuvent chuter régulièrement et des zones de vase peuvent s'avérer profondes. De plus, un passage répété dans ce milieu fragile peut perturber son équilibre et sa tranquillité.

**Ainsi, pour sa sécurité et pour la bonne santé du site, le promeneur sera invité à découvrir le Val Eglantier depuis les chemins qui l'entourent.** Ces chemins offrent des points de vue adaptés à l'observation du site.

### **1/ Application de l'arrêté municipal pour le chemin ouest**

Compte-tenu de la fréquentation motorisée de ce chemin, une réflexion doit être menée pour trouver des solutions efficaces pour faire appliquer l'arrêté municipal sans reporter la fréquentation sur d'autres sites.

### **2/ Accompagnement de la commune de Tancarville pour la servitude du chemin est**

Le PnrBSN accompagnera la commune de Tancarville dans les procédures administratives liées à la convention de servitude, l'aménagement du chemin et son éventuelle réglementation.

### **3/ Aménagements**

Des barrières et des panneaux de signalisation avaient été mis en place aux différents accès.

Les panneaux ont été vandalisés. Les panneaux pédagogiques prévus à l'action CC 2 (mise en place de panneaux pédagogiques) pourront intégrer la réglementation du site.

En fonction des solutions identifiées pour encadrer la fréquentation, d'autres aménagements pourront être proposés (barrières, etc).

<b>Localisation</b>	Chemins est et ouest entourant le site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/DREAL/commune/CVS/Caux Estuaire/ CODAH/polices de l'environnement/associations d'usagers
<b>Calendrier</b>	Points 1 et 2 en 2016-2017, encadrement de la circulation continu. Pas de date arrêtée pour les aménagements
<b>Temps de travail</b>	Point 1 : 3 jours, point 2 : 3 jours, soit 6 jours au total. Aménagements : non estimé
<b>Coût</b>	Temps de travail : 1200 € Aménagements : non estimé

<b>OLT2 : Lutter contre les dégradations du site</b>
<b>OBP6 : Maîtriser les usages du site</b>
<b>CC 1 : Réalisation d'une charte des usagers du site</b>

Cette charte doit permettre d'encadrer les activités pratiquées sur le site, en complément des autres actions prévues dans l'objectif « Maîtriser la circulation dans et à proximité du site ».

La charte des usagers concernera essentiellement les deux chemins qui encadrent le site. L'encadrement de la circulation sur le chemin est risquant d'évoluer prochainement, il a semblé préférable de rédiger cette charte une fois les changements effectifs.

Une concertation sera prévue pour rédiger cette charte avec l'ensemble des acteurs concernés.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site et en particulier les chemins
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN en concertation notamment avec la DREAL, la mairie de Tancarville, la CVS, Caux Estuaire, la CODAH et les associations d'usagers
<b>Calendrier</b>	2017
<b>Temps de travail</b>	5 jours
<b>Coût</b>	1000 €

**OLT2 : Lutter contre les dégradations du site**

**OBP7 : Maîtriser l'influence des zones riveraines sur le site**

**IP 5 : Promotion sur le plateau d'une agriculture raisonnée garante de la qualité de la ressource en eau**

Les activités agricoles sur le plateau ont une influence sur la qualité de l'eau de la nappe de la Craie qui alimente le Vivier. Il faut veiller à ce que l'agriculture pratiquée, notamment dans le périmètre de protection du captage d'eau potable, soit respectueuse de la ressource en eau. Ce captage figure dans la liste des captages prioritaires pour la lutte contre les pollutions diffuses élaborée au titre de la première loi « grenelle ».

Pour cela, une animation agricole pourra inciter les agriculteurs du plateau à entreprendre des démarches de préservation de la qualité de l'eau et de lutte contre les ruissellements.

Sur ce territoire, la CODAH mène des actions pour améliorer la qualité de l'eau auprès des agriculteurs, des communes et des entreprises.

Un projet de PAEC sur le bassin d'alimentation de captage de Radicatel est proposé à compter de 2016, porté par la CODAH. Il serait animé par la CODAH pour l'enjeu eau. Le PnrBSN animerait la partie du PAEC recoupant son territoire pour les enjeux biodiversité et zones humides. Cette zone inclut le Val Eglantier.

<b>Localisation</b>	Zones agricoles entourant le site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/CVS/CODAH
<b>Calendrier</b>	En continu
<b>Temps de travail</b>	2 jours/an soit 10 jours au total
<b>Coût</b>	2000 €

**OLT2 : Lutter contre les dégradations du site**

**OBP7 : Maîtriser l'influence des zones riveraines sur le site**

**IP 6 : Promotion sur les versants boisés d'une activité compatible avec le fonctionnement écologique du site**

L'entité forestière et la qualité du cours d'eau du Val Eglantier sont fortement dépendantes des boisements situés sur les versants. Il est donc nécessaire que la gestion sylvicole pratiquée sur les versants prenne en compte la richesse du site, les interactions avec celui-ci et les impacts éventuels engendrés sur le site (coupe à blanc, ruissellement).

Les versants boisés encadrant le site bénéficient pour la plupart de documents de gestion durable. Un travail avec le CRPF et les propriétaires forestiers pourrait permettre d'intégrer des modalités de gestion des forêts en adéquation avec les enjeux écologiques du site dans ces documents.

Il peut être notamment envisagé de développer des îlots de sénescences aux abords du Vallon. Cela permettrait de créer un réseau fonctionnel d'arbres ou groupes d'arbres isolés dont l'exploitation est reportée ou annulée en vue d'obtenir une portion de forêt ou d'arbres plus âgés. L'accès à certains secteurs étant difficile, il existe de fait des zones peu ou pas exploitées.

Ces actions participeront à améliorer les corridors écologiques boisés favorables notamment aux chiroptères.

<b>Localisation</b>	Ensemble des zones boisés sur les versants du Val Eglantier
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/CRPF
<b>Calendrier</b>	En continu à compter de 2017
<b>Temps de travail</b>	1 jour/an soit 4 jours
<b>Coût</b>	800 €



**OLT2 : Lutter contre les dégradations du site****OBP7 : Maîtriser l'influence des zones riveraines sur le site****IP 7 : Lutte contre les phénomènes de ruissellement provenant du plateau**

Des ruissellements importants provenant des zones cultivées du plateau s'engouffrent dans le chemin ouest. Ils charrient de grandes quantités de graviers et limons et provoquent des ravines importantes sur le chemin. Ces matières se déversent ensuite dans le fossé stagnant provoquant son comblement. L'eau de ruissellement contient probablement des éléments nutritifs en grande quantité non souhaitables pour le milieu.

Il apparaît ainsi nécessaire de lutter activement contre le charriage de matières et le ravinement sur ce chemin. Pour cela des dispositifs anti-ruissellement tels que ceux mis en place en zone de forte pente pourront être installés :

- Soit des drains de dérivation traversant le chemin et se jetant de part et d'autre.
- Soit des dispositifs en buttes accompagnés de barrières de bois tressés en quinconce tout au long du chemin afin de freiner l'eau et retenir les matières.

Un travail avec la CVS, animatrice du SAGE du Commerce, pourra aussi être mené pour l'aménagement de zones tampon sur le coteau.

<b>Localisation</b>	Chemin ouest
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/CVS/Commune
<b>Calendrier</b>	2019
<b>Temps de travail</b>	5 jours
<b>Coût</b>	1000 €

**OLT2 : Lutter contre les dégradations du site****OBP7 : Maîtriser l'influence des zones riveraines sur le site****IP 8 : Actions contre la pollution des eaux par les systèmes d'assainissement**

Les rejets d'eaux usées domestiques dans le cours d'eau du Vivier sont susceptibles de dégrader la qualité du cours d'eau et de perturber la remontée d'espèces piscicoles. La CVS dans le cadre de sa compétence assainissement peut faire un diagnostic des installations d'assainissement et étudier les éventuelles améliorations techniques à entreprendre.

<b>Localisation</b>	Bassin versant du cours d'eau du Vivier
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/CVS
<b>Calendrier</b>	En continu à compter de 2017
<b>Temps de travail</b>	2 jours en 2017
<b>Coût</b>	400 €

**OLT3 : Intégrer le site dans son contexte territorial**

**OBP8 : Veiller à la compatibilité des objectifs du site avec les documents de planification**

**MS 2 : Veille à la cohérence des objectifs du site avec les documents de planification**

Afin de s'intégrer dans le territoire local et faire du Val Eglantier un milieu connu et reconnu, il est nécessaire que ce site soit inscrit comme élément remarquable du patrimoine naturel dans l'ensemble des documents d'urbanisme tels que le SCOT, le PLU, la DTA, le SRCE, le SAGE.

Il faudra veiller :

- lors de l'établissement ou la révision de ces documents à bien intégrer les objectifs du site
- à la mise en œuvre des actions prévues dans ces documents concernant le site

Cela pourra nécessiter des rencontres avec les structures porteuses de ces différents documents de planification.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/DREAL/Région/CVS/Commune
<b>Calendrier</b>	En continu
<b>Temps de travail</b>	1 jour/an soit 5 jours au total
<b>Coût</b>	1000 €

**OLT3: Intégrer le site dans son contexte territorial****OBP9 : Développer des actions de valorisation du site****CC 2 : Mise en place de panneaux pédagogiques**

Un panneau explicatif et illustré, disposé à l'entrée du site, doit informer le public de son arrivée dans un espace naturel remarquable. Ce panneau doit donner des informations générales telles que le statut, la localisation, la surface et la réglementation du site. Il doit aussi permettre au public de mieux comprendre les spécificités, la richesse et l'histoire de ce milieu naturel. Le chemin ouest se situant sur le GR2, les panneaux pourront informer les randonneurs le plus souvent curieux de la nature qui les entoure.

Un souci d'intégration paysagère des panneaux sera apporté afin de ne pas dénaturer le site.

La mise en place d'un éco-compteur à l'entrée du site pourrait permettre de comptabiliser le nombre de visiteurs passant sur le chemin et ainsi évaluer la fréquentation du site. Il faudra veiller à dissimuler ce compteur de la vue des passants afin qu'il ne fasse pas l'objet de vol ou de dégradation.

Une coopération est envisagée avec la communauté de communes Caux-Estuaire, qui a intégré ce site dans un de ses circuits de découverte du territoire.

<b>Localisation</b>	Entrée de site et chemins
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN en partenariat avec DREAL/Commune/CVS/Caux Estuaire/Conseil Départemental 76 (en lien avec le PDESI)
<b>Calendrier</b>	2018
<b>Temps de travail</b>	8 jours
<b>Coût</b>	Temps de travail : 1600 € ; panneaux et éco-compteur : 2 500 €

**OLT3: Intégrer le site dans son contexte territorial****OBP9 : Développer des actions de valorisation du site****CC 3 : Edition d'une plaquette descriptive du site**

Une plaquette descriptive du site permet d'informer et de guider le public tout au long de sa promenade. Cette plaquette sera une aide à la découverte de la richesse des espèces et des habitats en complément des panneaux présents sur le terrain. Elle devra aussi avoir un rôle de sensibilisation à la préservation des espaces naturels.

Elle pourra être distribuée à l'accueil du PnrBSN, à la mairie de Tancarville, à la boulangerie (à proximité du site) et dans les structures relais identifiées (offices de tourisme, etc).

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN en partenariat avec DREAL/Commune/CVS/Caux Estuaire/Conseil Départemental 76 (en lien avec le PDESI)
<b>Calendrier</b>	2017
<b>Temps de travail</b>	4 jours
<b>Coût</b>	Temps de travail : 800 € ; infographie et impression : 1 500 € (10 000 exemplaires)

**OLT3 : Intégrer le site dans son contexte territorial**

**OBP10 : Impliquer les riverains dans le contexte de site naturel**

**PA 3 : Sensibilisation des riverains aux choix de gestion du site**

Afin d'intégrer le site et sa gestion dans le contexte local, de faire comprendre les orientations données et d'éviter les questionnements et incompréhensions de la part des riverains, il est nécessaire de les informer. Cela peut se mettre en œuvre par des réunions d'information, des co-constructions de projets et des participations à des opérations d'entretien.

Au travers de ce milieu naturel remarquable, l'objectif est de faire renaître un sentiment d'appartenance que la population locale avait jadis vis-à-vis de ce site et de permettre une meilleure appropriation de ce dernier.

Ces échanges seront l'occasion d'évoquer la gestion écologique des bordures du Vivier en aval du site Natura 2000 afin de limiter les apports polluants (produits phytosanitaires, etc) et les aménagements individuels néfastes pour la bonne circulation de l'eau.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site et zones de proximité (Hameaux de Tancarville Haut et Bas, la Cerlangue, Saint Nicolas de la Taille).
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN en partenariat avec Commune/CVS
<b>Calendrier</b>	2018-2019
<b>Temps de travail</b>	3 jours/an soit 6 jours au total
<b>Coût</b>	1200 €

## **X - MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

Les mesures proposées dans les fiches actions pourront notamment être mises en œuvre avec l'aide des outils Natura 2000 : contrats Natura 2000 pour les non agriculteurs et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour les agriculteurs.

La liste des mesures ouvertes sur le site Natura 2000 du Val Eglantier pour réaliser des contrats Natura 2000 est présentée en annexe 4.

Le site Natura 2000 du Val Eglantier ne fait pas l'objet d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) car il ne comporte pas de surface agricole. En revanche, les plateaux qui l'encadrent sont cultivés. Un PAEC est en projet sur le bassin d'alimentation du captage de Radicatel qui comporte ces zones agricoles sujettes à ruissellement dans le Val Eglantier. Les MAEC qui pourront être signées dans ce cadre contribueront aux objectifs prévus au présent DOCOB.

Le présent DOCOB ne comporte pas de charte Natura 2000 de bonnes pratiques car seul le propriétaire, le Ministère en charge de l'Ecologie, pourrait la signer.

Les statuts du site, Natura 2000 et RNR dans le futur, impliquent le respect des réglementations associées :

**- Régime d'évaluation des incidences Natura 2000 :**

Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences selon les listes de projets établies aux échelles nationale (article R. 414-19 du code de l'environnement) et départementale (arrêtés préfectoraux du 30/12/2010 et du 11/03/2013).

**- Autorisation pour tout projet modifiant l'état ou l'aspect de la réserve si le site obtient le statut de réserve naturelle régionale**



## **XI - INDICATEURS D'ÉVALUATION DE LA REUSSITE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Les tableaux des objectifs et des actions aux pages 31 à 33 présentent les indicateurs prévus pour évaluer la réussite des objectifs opérationnels.

Certains indicateurs ne peuvent être obtenus directement et nécessitent de réaliser une étude, un suivi spécifique. Ils font dans ce cas l'objet de fiches aux pages suivantes.

Les dates de réalisation des études et suivis prévus pour obtenir les indicateurs sont indiquées au planning général des actions en page 34.

L'évaluation de la réussite des actions à l'aide de ces indicateurs sera réalisée au moment de l'évaluation du plan d'action soit fin 2020.

Les valeurs attendues de chaque indicateur sont indiquées dans les tableaux aux pages 58 et 59.

## I 1 : Actualisation de la cartographie de végétation

Le dernier inventaire floristique date de 2011 (DAGORN et al., 2011).

Une nouvelle cartographie de la végétation permettant d'apprécier l'évolution des milieux selon une dynamique naturelle dans l'espace peut être réalisée.

Elle permettra en particulier de suivre l'évolution des habitats communautaires et d'évaluer leur état de conservation.

La cartographie de la végétation sera établie à l'aide de relevés phytosociologiques. Les espèces patrimoniales et exotiques envahissantes seront cartographiées.

<b>Localisation</b>	Ensemble du site
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	2019
<b>Temps de travail</b>	8 jours
<b>Coût</b>	1600 €

## I 2 : Suivi de la dynamique de végétation de la cressonnière

L'opération de renaturation de la cressonnière doit faire l'objet d'un suivi afin d'évaluer l'efficacité de l'action et mesurer son évolution dans le temps. Ainsi, une cartographie de la végétation permet de caractériser et de localiser les végétations présentes.

Un état des lieux a été effectué en 2014 par le PnrBSN avant les travaux sur les diguettes.

La cartographie de la végétation sera établie à l'aide de relevés phytosociologiques. Les espèces patrimoniales et exotiques envahissantes seront cartographiées.

<b>Localisation</b>	Cressonnière
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	2016 et 2019
<b>Temps de travail</b>	2 jours/an soit 4 jours
<b>Coût</b>	800 €

### I 3 : Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface

1/ Le **niveau des eaux souterraines** influence principalement le degré d'humidité au sein du boisement.

2/ Les eaux superficielles sont déterminantes dans le fonctionnement hydrologique du cours d'eau du Vivier. Dans l'optique de la mise en place d'un «débit réservé», et afin de contrôler dans le temps l'alimentation en eau du site, le **débit du cours d'eau** du Vivier doit être mesuré.

3/ La **qualité physico-chimique** du cours d'eau du Vivier est directement dépendante de la qualité des eaux de la nappe de la Craie. Celle-ci est influencée par des paramètres qui dépassent largement le contour du site.

Ces mesures peuvent également permettre d'affiner l'influence de la cressonnière sur la qualité physico-chimique du milieu.

Une sonde thermique a été installée en 2015 par le PnrBSN sur plusieurs points du cours d'eau pour suivre l'évolution de la température de l'eau et l'éventuel impact sur les habitats et espèces. Les résultats montrent que la température varie peu. La sonde devrait être retirée dans l'été 2016.

Un suivi physico-chimique du Vivier est prévu en 2016 par la CVS dans le cadre des suivis de qualité de l'eau du SAGE du Commerce.

#### **Protocoles d'échantillonnage :**

- Niveau des eaux souterraines : installation d'un piézomètre.
- Mesure de débit à réaliser à l'aide d'un courantomètre.
- Qualité physico-chimique, à l'aide d'une sonde :

In situ : température de l'air, de l'eau, Oxygène dissous, % de saturation en O<sub>2</sub>, pH, conductivité.

Au laboratoire : DBO5, Carbone Organique Dissous, Matières En Suspension, orthophosphates, phosphore total, Azote Kjeldhal, ammonium, nitrites, nitrates, chlorophylle a, phéopigments.

<b>Localisation</b>	- Piézomètre : boisement - Mesure de débit : pont en aval du site - Qualité physico-chimique : à la sortie de la cressonnière
<b>Maître d'œuvre</b>	Ces suivis pourront être effectués par le PnrBSN et/ou en collaboration avec la CVS et la CODAH dans le cadre de suivis DCE ou du captage.
<b>Calendrier</b>	- Piézomètre : installation en 2017 puis suivi en continu - Mesure de débit : tous les ans. - Qualité physico-chimique : 2017 (à voir selon les suivis déjà prévus par les partenaires)
<b>Temps de travail</b>	- Piézomètre : 4 jours en 2017 puis 1,5 jour/an soit 8,5 jours - Mesure de débit : ½ journée/an soit 2,5 jours - Qualité physico-chimique : 1 jour Total : 12 jours
<b>Coût</b>	- Piézomètre : 2500 € - Mesure de débit : 0 € (emprunt d'un courantomètre) - Qualité physico-chimique (frais de laboratoire) : 1500 € Total matériel : 4000€ Temps de travail : 2400 € Total matériel + temps de travail : 6400 €

#### I 4 : Suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier

Le suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier permet de caractériser leurs profils hydro-sédimentaires et d'évaluer leurs évolutions dans le temps.

Cette opération est particulièrement nécessaire afin d'évaluer l'efficacité de la renaturation.

##### Protocole Carhyce :

Hauteur des berges, largeurs pleins bord, largeur des lits mouillés, hauteur pleins bord, faciès majeur, hauteur d'eau (sans la vase), granulométrie dominante, le ou les substrats additionnels, l'état du colmatage, la hauteur de vase, la pente.

Echantillonnage par transects.

Ce protocole a déjà été réalisé en 2013 sur la cressonnière et le Vivier par le PnrBSN et l'ONEMA (Rozanska, 2013).

<b>Localisation</b>	cressonnière et Vivier
<b>Maître d'œuvre</b>	PNRBSN/ONEMA
<b>Calendrier</b>	- cressonnière : 2018 (après travaux de renaturation) - cours d'eau : 2020 (en fin de plan pour permettre l'évaluation de la réussite des actions)
<b>Temps de travail</b>	1 jour/an à 4 personnes pour chaque compartiment (cressonnière et cours d'eau) Soit 4 jours/an pour chaque compartiment soit 8 jours au total
<b>Coût</b>	1600 €

## I 5 : Suivi de la qualité hydrobiologique du cours d'eau

La qualité hydrobiologique est notamment définie par la détermination de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Cet indice constitue une information synthétique exprimant l'aptitude d'un cours d'eau courante au développement des invertébrés benthiques toutes causes confondues.

La comparaison de la qualité biologique des habitats entre l'IBGN de 2012 (Eco Environnement Conseil, 2012) et la fin de DOCOB permettra de vérifier si les travaux de renaturation du Vivier ont eu un effet positif.

Un IBG DCE et un IBD (indice biologique diatomées) sont prévus en 2016 sur le Vivier par la CVS dans le cadre des suivis de qualité de l'eau du SAGE du Commerce.

### Méthode d'échantillonnage :

3 points de suivi dans le site (cressonnière, cours d'eau dans la forêt alluviale, plan d'eau).

<b>Localisation</b>	Cours d'eau du Vivier (cressonnière, cours d'eau, plan d'eau)
<b>Maître d'œuvre</b>	Prestataire ou CVS
<b>Calendrier</b>	2020 (à caler en fonction des suivis prévus par la CVS)
<b>Temps de travail</b>	5 jours
<b>Coût</b>	Etude : 7000 € Temps de travail : 1000 € Total : 8000 €



## I 6 : Suivi de la population piscicole

Le Vivier est un petit cours d'eau salmonicole. Sa population piscicole constitue un bon indicateur du fonctionnement des milieux aquatiques.

Le dernier suivi par pêche électrique date de 2013 (Rozanska, 2013). Il est impératif que les stations et méthode de suivi utilisées soient similaires afin de pouvoir être comparées. Ces suivis piscicoles se situeront sur 3 stations : la forêt alluviale et la cressonnière dans le site Natura 2000 et dans le bourg de Tancarville en aval du site.

Un suivi des populations piscicoles permet d'évaluer l'évolution des effectifs. Les données récoltées permettront d'établir les caractéristiques du peuplement (richesse biologique, diversité) et de faire une interprétation par espèce (densité, biomasse, classes d'âge).

Les résultats des stations internes au site permettront d'évaluer l'influence des actions engagées dans le DOCOB.

La station du bourg donnera des indications sur les obstacles à la continuité écologique sur le Vivier et les éventuelles actions engagées pour les réduire.

<b>Localisation</b>	Vivier au niveau de la cressonnière et de la forêt alluviale
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN/ONEMA/Fédération de pêche
<b>Calendrier</b>	2018 (soit 5 ans après le dernier suivi)
<b>Temps de travail</b>	Terrain : 7 personnes pendant ½ journée et 5 personnes pendant 1 jour soit 8.5 jours au total. Parmi les personnes, un salarié du Parc est habilité à réaliser les pêches électriques, les autres structures interviendraient à titre gracieux. Analyse : 7 jours (par le PnrBSN) Temps de travail total du PnrBSN : 8.5 jours
<b>Coût</b>	1700 €

## I 7 : Suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière

La renaturation de la cressonnière a notamment pour objectif de redonner des conditions plus favorables à cette espèce. Afin de veiller à la préservation de la population de chabot et d'évaluer les effets de la restauration, un suivi de la reproduction de cette espèce est mis en place.

Un suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière se fait sur 2 quadrats de 20m<sup>2</sup>, l'un situé dans une zone favorable pour la reproduction de l'espèce (substrat caillouteux non colmaté) et l'autre dans une zone moins favorable (substrat caillouteux colmaté).

Le protocole consiste à soulever les cailloux pour compter les adultes et œufs présents.

Un suivi a été réalisé en 2014 (PnrBSN/ONEMA, non publié) au début des travaux de renaturation. Un second a eu lieu en 2015 (PnrBSN, non publié).

Les secteurs de prospection seront décrits (faciès, granulométrie, hauteur d'eau moyenne) afin de pouvoir estimer l'évolution des surfaces de frayères fonctionnelles sur l'ensemble de la zone par extrapolation. La température de l'eau sera relevée, tout comme le pourcentage d'encombrement végétal, afin d'intégrer ces paramètres dans l'analyse des densités relevées.

Les données récoltées sur le terrain permettent d'établir les caractéristiques du peuplement comme sa richesse biologique, sa diversité ainsi qu'une interprétation de la dynamique de l'espèce : densité, biomasse, classes d'âge.

<b>Localisation</b>	Secteur cressonnière
<b>Maître d'œuvre</b>	ONEMA/PnrBSN
<b>Calendrier</b>	Tous les ans pendant la poursuite des travaux de renaturation de la cressonnière puis à espacer si nécessaire
<b>Temps de travail</b>	½ journée par an à 2 personnes soit 1 jour/an, soit 5 jours au total
<b>Coût</b>	1000 €

## I 8 : Réalisation d'une enquête avant et après le travail de sensibilisation des riverains

Afin de mieux comprendre le ressenti des riverains sur le site du Val Eglantier, de mieux dialoguer et d'apporter des réponses aux questionnements des locaux, une enquête de perception peut être réalisée.

Elle sera réalisée l'année précédant le travail de sensibilisation des riverains puis l'année suivante afin d'évaluer si la perception des habitants du site a évolué suite au travail mené. La première enquête permettra aussi d'orienter les besoins des habitants en matière de sensibilisation.

<b>Localisation</b>	Communes de Tancarville, la Cerlangue, Saint Nicolas de la Taille
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN en partenariat avec des étudiants
<b>Calendrier</b>	2018 et 2020
<b>Temps de travail</b>	3 jours/an soit 6 jours pour le PnrBSN
<b>Coût</b>	1200 €

## I 9 : Recherche de l'Ecaille chinée et du Lucane cerf-volant

Les données d'observations de ces 2 espèces communautaires sont assez anciennes et nécessitent d'être vérifiées et précisées (localisation, abondance, etc).

### **Ecaille chinée**

Chasse de nuit (2 sorties en août) et dans de bonnes conditions météo une année. Si elle n'est pas observée, elle sera recherchée à vue l'année suivante (2 sorties).

### **Lucane cerf-volant**

Chasse à vue fin juin et recherche de traces (mandibules recrachées par les oiseaux, etc) à raison de 3 sorties. A renouveler l'année suivante en l'absence de trace.

<b>Localisation</b>	Ecaille chinée : chemins, clairières, végétation herbacée haute ; Lucane cerf-volant : souches, chemins
<b>Maître d'œuvre</b>	PnrBSN
<b>Calendrier</b>	2016 et éventuellement 2017
<b>Temps de travail</b>	Ecaille chinée : 1 jour/an soit 2 jours Lucane cerf-volant : 1.5 jour/an soit 3 jours Total : 5 jours
<b>Coût</b>	1000 €

## I 10 : Inventaire des chiroptères

Le Val Eglantier présente des milieux forestiers susceptibles de fournir aux chiroptères les conditions nécessaires pour accomplir leur cycle de vie (gîte, chasse...).

Les données disponibles sur les chiroptères sont anciennes (années 90). Il semble nécessaire de mieux connaître la fonction du site vis-à-vis de ce groupe et de préciser si des espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site.

L'inventaire permettra en particulier de confirmer ou non la présence du Murin de Bechstein inscrit au FSD du site.

Trois cavités sont connues sur les versants boisés du Val Eglantier. Elles abritent 3 espèces de l'annexe 2 de la DHFF : le Grand rhinolophe, le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées, qui peuvent potentiellement fréquenter le site.

### **Méthode :**

Un inventaire acoustique par détection des ultra-sons une année.

L'année suivante, une fois les lieux de passage repérés, la méthode de capture peut être mise en œuvre (par filets dans des couloirs de passages de chiroptères).

<b>Localisation</b>	Ensemble du site et les alentours proches
<b>Maître d'œuvre</b>	Prestataire
<b>Calendrier</b>	2018 et 2019
<b>Temps de travail</b>	10 jours pour le PnrBSN (rédaction du cahier des charges, suivi de la prestation)
<b>Coût</b>	Prestataire : 4000 € Temps de travail : 2000 € Total : 6000 €

Codes	Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Valeurs attendues des indicateurs
OBP1	Maintenir les conditions hydrologiques favorables aux milieux humides et aquatiques	Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface (I 3)	- Maintien d'une bonne qualité physico-chimique du Vivier, ne dépassant pas les seuils DCE - Pas de variation importante de débit au cours de l'année et interannuelle - Niveaux d'eau de la nappe sans variation importante au cours de l'année et interannuelle
OBP2	Conserver la dynamique naturelle d'habitats caractéristiques du site	Actualisation de la cartographie de végétation (I 1)	Maintien de l'ensemble des habitats communautaires à l'échelle du site (pas forcément au même endroit que dans la cartographie actuelle) et avec des surfaces équivalentes pour chaque habitat (+/- 10%)
		Inventaire des chiroptères (I 10)	Murin de Bechstein confirmé sur le site
		Recherche de l'Ecaille chinée et du Lucane cerf-volant (I 9)	Ecaille chinée et Lucane cerf-volant confirmés sur le site
OBP3	Restaurer la dynamique hydro-sédimentaire du cours d'eau du Vivier	Suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier (I 4)	Amélioration de l'hydromorphologie (réduction du colmatage, amélioration du substrat, diminution de la largeur du lit) sur les 2 secteurs entre le suivi de 2013 et les suivis prévus après travaux de renaturation
		Suivi de la qualité hydrobiologique du cours d'eau (I 5)	Qualité biologique au moins « bonne » sur l'ensemble des stations
		Suivi de la dynamique de végétation de la cressonnière (I 2)	Diminution de 30% de la surface de la cressonnière entre l'état initial avant travaux et la fin du DOCOB
		Suivi de la population piscicole (I 6)	Maintien des espèces présentes en 2013 sur les stations cressonnière et forêt alluviale avec des effectifs au moins équivalents pour chaque espèce
		Suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière (I 7)	Maintien de la population de chabot (différentes classes d'âges et preuves de reproduction), effectifs permettant de juger la population viable
OBP4	Préserver ou restaurer les éléments de corridors écologiques	Suivi de la population piscicole (I 6)	Augmentation des effectifs de poissons migrateurs sur la station du bourg de Tancarville (suivi prévu en 2018 l'année suivant la réalisation de l'étude sur la continuité écologique ; le suivi piscicole aura donc lieu avant que la réduction des obstacles ait été réalisée. La réussite de cette action pourra être évaluée lors d'un prochain suivi piscicole autour de 2023)
OBP5	Lutter contre les espèces exogènes problématiques	- Actualisation de la cartographie de végétation (I 1) - Observations sur le site - Nombre d'actions de gestion	- Toute espèce exotique nouvelle éradiquée - Absence de prolifération des espèces exotiques recensées dans le présent document

Codes	Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Valeurs attendues des indicateurs
OBP6	Maîtriser les usages du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte des usagers du site</li> <li>- Rapports d'activités du site</li> <li>- Observations sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté préfectoral de création de la RNR</li> <li>- Charte des usagers du site signée par au moins un usager</li> <li>- Absence de contentieux</li> <li>- Absence d'accident sur les chemins</li> <li>- Absence de dégât causé par la fréquentation</li> </ul>
OBP7	Maîtriser l'influence des zones riveraines sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi DCE</li> <li>- Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface (I 3)</li> </ul>	Pas de présence dans le Vivier de molécules dépassant les seuils DCE provenant de l'activité agricole
		Observations sur le site	Pas de dégât causé par le ruissellement
		Données du SPANC	Diminution du nombre d'habitations non raccordées au système d'assainissement entre le début et la fin du plan d'action
		Données du CRPF	Mise en place d'au moins un îlot de sénescence sur les forêts de versant
OBP8	Veiller à l'intégration du site dans les documents de planification	Documents de planification	Intégration systématique des objectifs du site dans tous les documents de planification le concernant
		Comptes-rendus de mise en œuvre de ces documents	Mise en œuvre des actions planifiées pour le site dans ces documents
OBP9	Développer des actions de valorisation du site	Eco-compteur	Nombre de personnes fréquentant le site en augmentation chaque année (éco-compteur)
OBP10	Impliquer les riverains dans le contexte de site naturel	Réalisation d'une enquête avant et après le travail de sensibilisation des riverains (I 8)	Amélioration de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance du site</li> <li>- sa perception</li> <li>- son appropriation</li> </ul> par les riverains entre la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>e</sup> enquête
OBP11	Acquérir de nouvelles données abiotiques	Carte pédologique du site	Carte présentant la nature des sols des différents secteurs du site (cours d'eau, zone de cressonnière et boisements)
OBP12	Acquérir de nouvelles données biotiques	Résultats des études	Nouvelles données sur les taxons peu connus pour chacune des études planifiées

## XII – ESTIMATION DES COÛTS ET FINANCEMENTS

### **Temps de travail et coûts prévisionnels**

Les temps de travail et coûts estimés ci-dessous correspondent seulement aux actions communes au DOCOB et au plan de gestion et aux indicateurs de réussite des objectifs opérationnels. Les temps de travail et coûts des actions à réaliser uniquement dans le cadre du plan de gestion ne sont pas traités ici.

Les temps de travail indiqués correspondent aux temps estimés de travail de la structure animatrice. Plusieurs agents sont concernés. Ces temps sont des estimations qui seront amenées à évoluer en fonction des décisions prises au cours du plan d'action. Le temps de travail des partenaires qui interviendront sur certaines actions n'est pas comptabilisé.

Les temps de travail estimés sont convertis en coûts (200 €/jour). S'y ajoutent les coûts d'investissement dans des aménagements (panneaux, etc) ou d'impression (plaquettes, etc). Certains investissements dépendront de choix ultérieurs et ne sont donc pas intégrés.

Au total, les actions prévues sont estimées pour les 5 ans à :

- **Temps de travail de la structure animatrice : 199 jours**
- **Coûts de fonctionnement et d'investissement : 59400 €**

Les tableaux des pages suivantes présentent le détail des temps de travail et des coûts prévisionnels par action et par année.

### **Financements prévisionnels**

La mise en œuvre des actions pourra être réalisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000. Les autres agents du PnrBSN susceptibles d'intervenir sur certaines actions sont financés par ailleurs (Agence de l'eau essentiellement).

Dans le cadre de la future Réserve Naturelle Régionale, une partie des actions communes au plan de gestion et au DOCOB et les actions spécifiques à la réserve pourront être prises en charge par des financements dédiés aux réserves régionales.

Certaines actions pourront être financées au travers de contrats Natura 2000.

Plusieurs actions pourront être financées en tout ou partie par des partenaires (actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau, communication, etc).



### TEMPS DE TRAVAIL PREVISIONNEL (EN JOURS)

Codes	Actions du DOCOB et du plan de gestion/Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
IP 1	Maintien du fonctionnement hydraulique du site	2	0	0	0	0	2
IP 2	Absence d'intervention sur la dynamique de végétation des habitats du site	0	0	0	0	0	0
IP 3	Gestion des embâcles de manière raisonnée	4	4	4	4	4	20
IP 4	Renaturation de la zone de cressonnière	8	8	0	0	0	16
SP 1	Veille contre les espèces exogènes problématiques	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
SP 2	Encadrement de la circulation sur le site	3	3	0	0	0	6
CC 1	Réalisation d'une charte des usagers du site	0	5	0	0	0	5
IP 5	Promotion sur le plateau d'une agriculture raisonnée garante de la qualité de la ressource en eau	2	2	2	2	2	10
IP 6	Promotion sur les versants boisés d'une activité compatible avec le fonctionnement écologique du site	0	1	1	1	1	4
IP 7	Lutte contre les phénomènes de ruissellement provenant du plateau	0	0	0	5	0	5
IP 8	Actions contre la pollution des eaux par les systèmes d'assainissement	0	2	0	0	0	2
MS 2	Veille à la cohérence des objectifs du site avec les documents de planification	1	1	1	1	1	5
CC 2	Mise en place de panneaux pédagogiques	0	0	8	0	0	8
CC 3	Edition d'une plaquette descriptive du site	0	4	0	0	0	4
PA 3	Sensibilisation des riverains aux choix de gestion du site	0	0	3	3	0	6
I 1	Actualisation de la cartographie de végétation	0	0	0	8	0	8
I 2	Suivi de la dynamique de végétation de la cressonnière	2	0	0	2	0	4
I 3	Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface	0.5	5.5	2	2	2	12
I 4	Suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier	0	0	4	0	4	8
I 5	Suivi de la qualité hydrobiologique du cours d'eau	0	0	0	0	5	5
I 6	Suivi de la population piscicole	0	0	8.5	0	0	8.5
I 7	Suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière	1	1	1	1	1	5
I 8	Réalisation d'une enquête avant et après le travail de sensibilisation des riverains	0	0	3	0	3	6
I 9	Recherche de l'Ecaille chinée et du Lucane cerf-volant	2.5	2.5	0	0	0	5
I 10	Inventaire des chiroptères	0	0	5	5	0	10
Temps d'animation (comités de pilotage, rapports d'activités, programmes, etc) et d'évaluation		5	5	5	5	15	35
<b>TOTAL</b>		<b>31.5</b>	<b>44.5</b>	<b>48</b>	<b>39.5</b>	<b>38.5</b>	<b>199</b>
<b>Dont temps de l'animateur Natura 2000 (lignes bleues)</b>		<b>11</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>84</b>
<b>Dont suivis et travaux à réaliser par d'autres agents du PnrBSN</b>		<b>20,5</b>	<b>24,5</b>	<b>28</b>	<b>15,5</b>	<b>19,5</b>	<b>115</b>

### ESTIMATION DE COUTS (EN EUROS)

Codes	Actions du DOCOB et du plan de gestion/Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
IP 1	Maintien du fonctionnement hydraulique du site	400	0	0	0	0	400
IP 2	Absence d'intervention sur la dynamique de végétation des habitats du site	0	0	0	0	0	0
IP 3	Gestion des embâcles de manière raisonnée	800	800	800	800	800	4000
IP 4	Renaturation de la zone de cressonnière	1600	1600	0	0	0	3200
SP 1	Veille contre les espèces exotiques envahissantes	100	100	100	100	100	500
SP 2	Encadrement de la circulation sur le site	600	600	0	0	0	1200
CC 1	Réalisation d'une charte des usagers du site	0	1000	0	0	0	1000
IP 5	Promotion sur le plateau d'une agriculture raisonnée garante de la qualité de la ressource en eau	400	400	400	400	400	2000
IP 6	Promotion sur les versants boisés d'une activité compatible avec le fonctionnement écologique du site	0	200	200	200	200	800
IP 7	Lutte contre les phénomènes de ruissellement provenant du plateau	0	0	0	1000	0	1000
IP 8	Actions contre la pollution des eaux par les systèmes d'assainissement	0	400	0	0	0	400
MS 2	Veille à la cohérence des objectifs du site avec les documents de planification	200	200	200	200	200	1000
CC 2	Mise en place de panneaux pédagogiques	0	0	4100	0	0	4100
CC 3	Edition d'une plaquette descriptive du site	0	2300	0	0	0	2300
PA 3	Sensibilisation des riverains aux choix de gestion du site	0	0	600	600	0	1200
I 1	Actualisation de la cartographie de végétation	0	0	0	1600	0	1600
I 2	Suivi de la dynamique de végétation de la cressonnière	400	0	0	400	0	800
I 3	Suivi des paramètres qualitatifs et quantitatifs du Vivier et de la nappe de surface	100	5100	400	400	400	6400
I 4	Suivi de l'hydromorphologie de la cressonnière et du cours d'eau du Vivier	0	0	800	0	800	1600
I 5	Suivi de la qualité hydrobiologique du cours d'eau	0	0	0	0	8000	8000
I 6	Suivi de la population piscicole	0	0	1700	0	0	1700
I 7	Suivi de la reproduction du chabot sur la cressonnière	200	200	200	200	200	1000
I 8	Réalisation d'une enquête avant et après le travail de sensibilisation des riverains	0	0	600	0	600	1200
I 9	Recherche de l'Ecaille chinée et du Lucane cerf-volant	500	500	0	0	0	1000
I 10	Inventaire des chiroptères	0	0	3000	3000	0	6000
Temps d'animation (comités de pilotage, rapports d'activités, programmes, etc) et d'évaluation		1000	1000	1000	1000	3000	7000
<b>TOTAL</b>		<b>6300</b>	<b>14400</b>	<b>14100</b>	<b>9900</b>	<b>14700</b>	<b>59400</b>
<b>Dont fonctionnement (temps de travail)</b>		<b>6300</b>	<b>8900</b>	<b>9600</b>	<b>7900</b>	<b>7700</b>	<b>40400</b>
<b>Dont coût investissement (matériel et études)</b>		<b>0</b>	<b>5500</b>	<b>4500</b>	<b>2000</b>	<b>7000</b>	<b>19000</b>

## **BIBLIOGRAPHIE**

Agence de l'eau Seine-Normandie, 2014. Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtier normands, 427 p.

BENSETTITI et al., 2001-2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Tomes 1 à 7.

BIOTOPE, 2013. Elaboration d'une trame verte et bleue sur le périmètre de révision du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Etat initial des réseaux écologiques. Tome 2. 37 p.

BOITTIN F. (PnrBSN), 2014. Plan de gestion du Vallon du Vivier 2014-2018, 192 p.+ annexes (document non finalisé).

CVS, 2013. SAGE de la Vallée du Commerce. PAGD. 210 p.

DAGORN C. (Conservatoire du Littoral), BOULARD L. & BOITTIN F. (PnrBSN), 2011. Cartographie des habitats du Val Eglantier.

Eco Environnement Conseil, 2012. Qualité biologique et physico-chimique du ruisseau du Vivier à Tancarville. 35 p.

ENGREF, non daté. CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. 175 p.

GAUDET S. (PnrBSN), 2015. Premier inventaire des hétérocères du vallon du Vivier. 21 p.

GIRARD B., 2015 – Evaluation de l'état des milieux tourbeux sur les réserves du Marais Vernier et du Vallon du Vivier par la méthode Syrph the net. Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine normande. Rapport de stage, 52p + annexes.

INSEE. Site internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

INPN, 2015. Formulaire Standard de Données. Site Natura 2000 FR2300147 – Val Eglantier. <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2300147>

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, 2012. Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement. 169 p.

ONEMA, 2008. Note sur la reproduction du chabot (*Cottus gobio*) dans deux cours d'eau de Seine-Maritime. Etude de la distribution temporelle des pontes sur deux stations. 22 p.

PnrBSN, 2002. Document d'Objectifs Natura 2000 Val Eglantier. 2002-2008. 30 p + annexes.

Préfecture de Seine-Maritime, 2013. Arrêté préfectoral du 01/08/2013 délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Radicatel. 5 p.

Région Haute-Normandie, 2014. Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie. Eléments de la trame verte et bleue. 29 p.

ROZANSKA F. (PnrBSN), 2013. Evaluation de la population piscicole du Vallon du Vivier et sa caractérisation hydromorphologique sur le site Natura 2000. 69 p.

SAFEGE, 2013. Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau de la Vallée du Commerce. Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic. 234 p.

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 : EVALUATION DU PRECEDENT DOCOB

ANNEXE 2 : ARRETE MUNICIPAL DE TANCARVILLE DU 15 JUILLET 2004

ANNEXE 3 : FICHES HABITATS ET ESPECES

ANNEXE 4 : MESURES OUVERTES SUR LE SITE POUR LES CONTRATS NATURA 2000

## ANNEXE 1 : EVALUATION DU PRÉCÉDENT DOCOB

Le 1<sup>er</sup> DOCOB prévoit une évaluation sur 2 aspects :

- réalisation (bilan quantitatif)
- pertinence du DOCOB (bilan qualitatif)

Aucun indicateur d'évaluation n'est prévu.

### Diagnostic

Les habitats d'intérêt communautaire sont bien identifiés mais non décrits précisément et non localisés. L'habitat 9130 « Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* » listé au FSD n'est pas mentionné.

Les espèces animales d'intérêt communautaire connues à ce jour sur le site sont bien indiquées. Les lamproies de Planer et de rivière et l'écrevisse à pieds blancs sont mentionnées en tant qu'espèces potentielles.

Si les habitats et espèces d'intérêt communautaires sont bien mentionnés, ils ne sont pas clairement identifiés parmi les autres enjeux écologiques du site et ne font pas l'objet de fiches.

Le contexte du site, les données abiotiques et socio-économiques sont globalement bien décrits.

### Objectifs

Plusieurs facteurs d'influence sont exposés mais les enjeux qui en découlent ne sont pas présentés.

Trois objectifs à long terme sont retenus :

- Mieux connaître le patrimoine et les fonctionnalités du milieu
- Préserver l'ensemble écologique « vallon » et sa mosaïque d'habitats
- Préserver la zone humide et améliorer la gestion de l'eau

Les objectifs du plan d'action sont présentés en 2 thèmes : la zone humide ET les espèces animales avec pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire une liste d'objectifs. Cette présentation ne facilite pas une lecture globale des enjeux du site.

Les objectifs tendent vers une meilleure fonctionnalité des écosystèmes. Certains prévoient cependant de stopper la dynamique naturelle pour conserver des habitats (cas des mégaphorbiaies).

Les objectifs se concentrent sur la gestion et l'amélioration des connaissances. Aucun objectif de lutte contre les dégradations du site ou d'intégration de celui-ci dans son territoire n'est prévu.

### Plan d'actions

Suite à la présentation des objectifs, des actions sont prévues : 6 dans le cadre de contrats Natura 2000 et 3 hors contrat. Ces actions ne sont pas directement rattachées aux objectifs préalablement listées et tous les objectifs ne sont pas déclinés en actions. Les actions ne sont pas précisément décrites.

Quelques exemples de mesures d'accompagnement : animation technique et pédagogique, suivis scientifiques sont prévues.

### Bilan des actions : réalisation, réussite, pertinence

Mesures	Contenu	Pertinence/objectifs	Réalisé ?	Bilan pour le site
A HE 1 : restauration du cours d'eau par des techniques adaptées	pose d'épis	oui : rétrécissement du lit du Vivier et maintien d'un débit optimal	oui : chantier nature en 2005, pose de 10 épis	Dégradation rapide des déflecteurs devenant non fonctionnels, effet à court terme
A HE 2 : entretien de la ripisylve et des berges de manière adaptée	coupe des arbres tombés (embâcles) ou menaçant de s'effondrer dans le Vivier	non : homogénéisation des vitesses d'écoulement défavorables au milieu	oui - chantiers nature en 2003-2004 sur la bordure ouest du chemin - intervention en 2005 à proximité de la cressonnière	Homogénéisation des vitesses d'écoulement défavorable au milieu
A HE 3 : entretien des zones de mégaphorbiaie avec exportation des produits	fauche avec export	oui : maintien des mégaphorbiaies	oui : 2005	Effet à court terme
A HE 4 : entretien d'un bois alluvial de qualité avec les différentes strates associées, par une gestion douce	coupes ponctuelles du boisement	non : si on vise la naturalité	non	Néant
A HE 5 : restauration des zones de mégaphorbiaies boisées ou en voie de boisement	coupe de ligneux présents dans la mégaphorbiaie	oui : maintien des mégaphorbiaies	oui : Chantier nature réalisé en 2004	Effet à court terme
A HE 6 : protection de la cressonnière	mise en défens de la cressonnière	non : la baisse de l'attractivité de la zone pour la reproduction du chabot vient surtout du colmatage du cours d'eau par le cresson	oui : pose d'une clôture en 2004 et d'une barrière en 2006	Protection de la zone de reproduction du chabot des promeneurs
hors Natura 2000 : aménagements ou suppression des obstacles à la circulation des espèces piscicoles de la source jusqu'à la Seine		oui : meilleure circulation des poissons	non	Obstacles toujours en place en aval du Vivier, limitant les échanges de poissons avec la Seine
hors Natura 2000 : entretien de la cressonnière	convention de gestion avec le cressiculteur	non, pas adapté sur ce site : la cressiculture entraîne le colmatage du substrat et des travaux sur le cours d'eau défavorables à la reproduction du chabot	- arrêt de l'exploitation au cours du DOCOB - chantier nature d'arrachage de cresson en 2005	- Cet arrêt est positif pour le milieu - Repousse rapide du cresson et réenvasement, effet à court terme

Mesures	Contenu	Pertinence/objectifs	Réalisé ?	Bilan pour le site
hors Natura 2000 : études complémentaires	inventaires faune/flore (amphibiens, reptiles, oiseaux, odonates, poissons, eau)	oui pour le site général mais certains suivis ne concernent pas directement l'enjeu Natura 2000 (amphibiens, reptiles, oiseaux) et les insectes et chiroptère communautaires inscrits au FSD ne font pas l'objet de prospections permettant de confirmer leur présence.	- prospections ponctuelles par le PnrBSN - suivi des poissons en 2004 (Rozanska, 2013) - étude du chabot (ONEMA, 2008) - inventaires des bryophytes (2009)	Quelques données complémentaires d'espèces, une meilleure connaissance des poissons mais pas de donnée sur les autres espèces communautaires listées au FSD

Les actions prévues ont pour la plupart été réalisées au travers d'un contrat Natura 2000 entre 2004 et 2006. Le contrat a été stoppé à la demande du PnrBSN car il a jugé que certaines actions n'étaient plus en adéquation avec les objectifs du site.

Ces actions sont très interventionnistes visaient à stopper la dynamique des certains habitats (mégaphorbiaies, boisements) et améliorer le fonctionnement du cours d'eau (pose de déflecteurs).

Les résultats ont été visibles seulement à court terme et certains ont été contreproductifs (retrait des embâcles). Il ne reste de ces travaux à ce jour que la barrière et la clôture autour de la cressonnière et des habitats dont l'évolution spontanée a été ralentie.

La décision, au-cours du précédent DOCOB, de ne plus exploiter la cressonnière va dans le sens d'une plus grande naturalité et fonctionnalité du site. L'arrachage du cresson, qui a été réalisé du fait de cette opportunité, n'était pas prévu dans le plan d'action.

L'arrêt de l'exploitation de la cressonnière permet, dans la présente révision, d'envisager des actions de restauration du cours d'eau favorables aux poissons grâce au retrait des aménagements. Dans le 1<sup>er</sup> DOCOB, la présence de l'exploitation ne permettait pas de prévoir des actions de ce type.

Deux autres actions non prévues initialement ont été réalisées en 2012 dans le cadre d'un chantier nature : débroussaillage du chemin d'accès et mise en place d'un clayonnage pour limiter les apports liés à l'érosion sur le site.



### **Etudes et suivis des habitats et espèces**

En termes écologiques, les études et suivis réalisés au-cours du 1<sup>er</sup> DOCOB ont surtout été axés sur la population piscicole.

La cartographie des habitats (2011), l'étude des micro-mammifères aquatiques (2011), le suivi piscicole (2013) et les inventaires des insectes (hétérocères en 2014 et syrphes en 2015) réalisés au-cours de la révision du DOCOB ont permis d'apporter de nouvelles données en particulier sur l'état de la faune piscicole et des milieux naturels. Ces résultats ont notamment montré la dégradation de la capacité d'accueil du cours d'eau pour les poissons (en particulier le chabot) et la nécessité d'agir.

### **Bilans humain et financier**

Selon les temps de travail prévisionnels du DOCOB, les actions A HE 1 à 6 ont représenté 200 jours de travail sur 6 ans soit 33 jours/an.

Toutes actions confondues, le coût de gestion de ce site est estimé selon le 1<sup>er</sup> DOCOB à 40 000 euros pour les 6 ans dont les  $\frac{3}{4}$  correspondent aux opérations de gestion A HE 1 à 6.

Cela représente un coût non négligeable pour des actions qui n'ont eu au mieux qu'un effet positif ponctuel pour le site.

### **Révision du DOCOB**

Ce constat a conduit le PnrBSN à proposer de réviser le document d'objectifs pour tendre vers une plus grande **naturalité** du site.

La révision du DOCOB permet de mettre à jour les diagnostics socio-économique et écologique du site. D'un point de vue socio-économique, le présent document prend en compte les évolutions des documents de planification (urbanisme, SAGE, etc), la fréquentation du site par des véhicules motorisés et l'abandon d'exploitation de la cressonnière.

La révision du DOCOB a permis la mise à jour de la liste des espèces d'intérêt communautaire et de préciser les habitats communautaires et leur localisation :

- Les lamproies de rivière et de Planer et l'écrevisse à pieds blancs n'ont jamais été vues sur le site et sont retirées de la révision du DOCOB.
- La présence des espèces d'intérêt communautaires (hors chabot) n'est pas confirmée depuis de nombreuses années sur le site. Elles sont maintenues dans le DOCOB mais il est prévu des actions pour confirmer leurs statuts sur le Val Eglantier.
- L'habitat 9130 « Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* », présent uniquement sur les versants du vallon hors du site Natura 2000, a été retiré.

Le Formulaire Standard de Données, document officiel qui liste les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, devra être révisé en conséquence.

Le présent DOCOB explicite les enjeux pour aboutir à des objectifs plus adaptés au maintien/à la restauration de la fonctionnalité du site et au contexte territorial dans lequel il s'inscrit.

Cette révision propose des indicateurs d'évaluation de la réussite des actions qui faisaient défaut pour évaluer le 1<sup>er</sup> DOCOB.

## ANNEXE 2 : ARRÊTÉ MUNICIPAL DE TANCARVILLE DU 15 JUILLET 2004

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
CANTON DE ST ROMAIN DE COLBOSC  
COMMUNE DE TANCARVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

### ARRÊTE DU MAIRE

---

N° 20/2004

Le Maire de TANCARVILLE

Réserve Naturelle du  
Vallon du Vivier

Vu l'article L. 2213-4 du Code des Collectivités Territoriales,

Réglementation circulation

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1998 concernant l'agrément et précisant la réglementation applicable sur le territoire de la Réserve Naturelle Volontaire du Vallon du Vivier.

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 1991 instituant les servitudes relatives aux périmètres de protection rapprochée du captage du Four des Veaux et du Captage du Vivier.

Considérant que le Chemin Rural n° 2 dit Chemin du Vivier longe les parcelles B n° 173 et 174, Réserve Naturelle Volontaire du Vallon du Vivier, site également inscrit au réseau Natura 2000 (N° du "Val Eglantier") et ZNIEFF de type 1.

Considérant la destination à la promenade pédestre du C.R. n° 2 et d'une partie de la V.C n° 4 concernés par le sentier pédagogique de découverte du Vallon du Vivier et répertoriés "G.R".

Considérant qu'il s'avère nécessaire de prendre des mesures pour préserver la tranquillité de cet espace naturel afin d'assurer la protection des espèces animales et végétales.

#### ARRÊTE

**Article 1** : A titre permanent la circulation des véhicules à moteur et des chevaux avec attelage est interdite sur :

- le Chemin Rural n° 2 dit Chemin du Vivier,
- la partie non revêtue de la V.C n° 4 Rue du Vivier (délimitée par une barrière).
- le chemin situé en limite de la commune de La Cerlangue partant de la V.C 405 (chemin des Gros Grès) et débouchant sur le C.R. 2 (Chemin du Vivier).

**Article 2 :** Le passage des chevaux avec attelage pourra être autorisé ponctuellement sur demande écrite préalable adressée au Maire et uniquement dans le cadre de manifestations organisées par des Associations.

**Article 3 :** Les dispositions de l'article 1 ne sont pas applicables pour la circulation des engins motorisés nécessaires à :

- l'exploitation agricole ou forestière,
- toutes missions de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels,
- toutes missions de sécurité, de secours et de service public,

**Article 4 :** Les chiens ou autres animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.

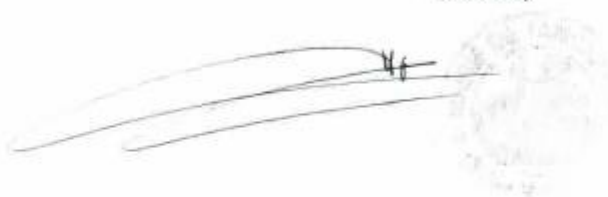
**Article 5 :** Les présentes dispositions seront matérialisées par des panneaux de signalisation.  
Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

**Article 6 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Romain de Coligny, Madame la Secrétaire de Mairie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet du Havre,
- Affiché en Mairie et sur les lieux.

A TANCARVILLE, le 15 juillet 2004

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. ...'. To the right of the signature is a circular official stamp, likely the seal of the Mayor of Tancarville. The stamp is partially obscured by the signature and is mostly illegible.

## **ANNEXE 3 : FICHES HABITATS ET ESPECES**

**Rivières des étages planitiaire à montagnard  
avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et  
du *Callitriche-Batrachion* (3260)**



PNRBSN

**Localisation et description**

Sur le site, l'habitat est représenté par des herbiers flottants à callitriche à angle obtus et callitriche à fruit plat. L'habitat est bien présent sur le cours d'eau du Vivier. Bénéficiant d'une connectivité fluviale, cet habitat est également présent sur le Vivier en dehors des limites du site.

Le callitriche à fruits plats (*Callitriche platycarpa*) est présent tout au long du cours d'eau et forme des herbiers parfois denses et peu diversifiés. Toutefois, d'autres espèces sont présentes telle que la petite lentille d'eau (*Lemna minor*).

Ce groupement est retrouvé dans les eaux peu profondes au niveau des sources et sur les bords du cours d'eau du Vivier.

Ce groupement doit avoir des niveaux d'eau suffisants pour se maintenir. L'eutrophisation de l'eau lui fournit les conditions optimales à son développement.

Il est assez commun au sein des milieux aquatiques de la vallée de Seine et de la région.

**Intérêt écologique**

Il constitue un habitat aquatique bénéfique à la microfaune aquatique, aux poissons et amphibiens.

**Dynamique**

Cet habitat peut évoluer vers d'autres communautés végétales en cas de modifications hydrauliques (qualité, quantité de l'eau).

**Menaces**

- Modification du fonctionnement hydraulique
- Envasement
- Hypertrophisation, pollutions

**Préconisations de gestion**

Gestion indissociable de celle du cours d'eau. Il est important de préserver/restaurer l'écoulement.

**Mégaphorbiaies hygrophiles  
d'ourlets planitiaies  
et des étages montagnard à alpin (6430)**



PHRBSN

### Localisation et description

Il s'agit de végétations hautes (jusqu'à 1,5 m pour les faciès eutrophes) associant diverses espèces de grande taille, à feuilles plus ou moins développées. Elles sont généralement installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts sur des sols humides riches en matières nutritives.

Sur le Val Eglantier, les mégaphorbiaies sont bien répandues. Leur fragmentation en fait un milieu peu fonctionnel. Elles sont principalement présentes le long du cours d'eau et dans les zones de clairières où elles trouvent des conditions de luminosité optimale.

En dehors de la zone de boisement, une mégaphorbiaie eutrophe est présente. Elle est principalement constituée de l'épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) et du liseron des haies (*Calystegia sepium*).

### Intérêt écologique

Le fond floristique est plutôt composé d'espèces relativement banales même s'il est possible d'observer quelques espèces végétales patrimoniales. Toutefois, les mégaphorbiaies constituent généralement un habitat remarquable et diversifié pour l'ensemble de la faune, notamment les insectes.

### Dynamique

Les mégaphorbiaies correspondent à un stade dynamique transitoire dans le retour aux végétations forestières potentielles du site. Elles dérivent généralement de la recolonisation de prairies suite à l'abandon des pratiques agropastorales ou de l'ablation de forêts alluviales hygrophiles.

### Menaces

Les mégaphorbiaies sont en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture. Tous les travaux tendant à réduire ou à supprimer les inondations entraînent une régression de cet habitat. L'eutrophisation des cours d'eau tend à favoriser les mégaphorbiaies eutrophes aux dépens des faciès mésotrophes.

### Préconisations de gestion

Les mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt ; il semble illusoire de vouloir maintenir l'habitat en l'état. La préconisation générale est de laisser faire la dynamique naturelle. L'habitat subsistera en lisière forestière, dans les clairières, et se reformera dans les coupes forestières pratiquées.



## Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0\*)



PnrBSN

### Localisation et description

Le boisement alluvial est majoritaire sur le Val Eglantier. Il est représenté par plusieurs stades évolutifs :

- Les fourrés à saule cendré et aulne glutineux, issus directement de formations à hautes herbes,
- L'aulnaie à fougère des marais, correspond au stade forestier après les fourrés,
- La frênaie à Aegopode podagraire, représente le stade forestier le plus avancé du site.

Parmi ces 3 groupements, seule la frênaie à Aegopode podagraire correspond à l'habitat communautaire 91E0. Elle occupe la partie sud du site. Cet habitat est notamment présent sur les zones de dépôts anciens de boues de curage du cours d'eau. Ces zones sont surélevées et possèdent donc un degré d'humidité moindre que le précédent habitat créant les conditions favorables au développement du frêne.

Les fourrés à saule cendré et aulne glutineux ET l'aulnaie à fougère des marais ne sont pas rattachés à l'habitat communautaire 91E0. La différenciation entre ces 2 habitats et la frênaie réside essentiellement dans la différence d'humidité des sols, non naturelle car liée à la présence de boues de curage au niveau de la frênaie.

Les fourrés à saule cendré et aulne glutineux ET l'aulnaie à fougère des marais sont présents tout le long du cours d'eau en contexte tourbeux sur des sols gorgés d'eau et sont situés en mosaïque avec des végétations à hautes herbes. Ces caractéristiques les rapprochent de l'habitat communautaire élémentaire 91E0-11 « Aulnaies à hautes herbes ». Ces 2 habitats ont un grand intérêt patrimonial : ils participent à la dynamique de végétation de l'habitat communautaire et abritent des espèces menacées telles que la fougère des marais (*Thelypteris palustris*). Les enjeux étant communs aux 3 habitats, il a été choisi de les évoquer dans cette fiche.

### Intérêt écologique

Les boisements alluviaux ont un intérêt patrimonial très élevé. Il s'agit d'un type d'habitat résiduel jouant un rôle fondamental dans la régulation du débit des eaux, la fixation des berges et l'épuration des eaux.

Le peuplement est assez jeune sur le site. Sa surface conséquente lui procure un potentiel écologique élevé.

### Dynamique

Cette forêt rivulaire dérive généralement d'une mégaphorbiaie.

L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) est l'essence pionnière, capable de subsister dans les stations les plus humides tandis que dans les stations plus sèches, le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) devient largement dominant.

### Menaces

Par le passé, cet habitat a fortement régressé du fait de la forte déforestation des vallées.

Aujourd'hui, il est plus particulièrement menacé par les plantations de peupleraies qui les substituent ainsi que par les travaux modifiant les cours d'eau.

En vallée de Seine, ces habitats sont devenus rares du fait de l'endiguement et de la canalisation du fleuve.

### Préconisations de gestion

La gestion doit être orientée vers le maintien des feuillus, en privilégiant la régénération naturelle.

Cet habitat est en forte interaction avec l'hydrosystème. Il est donc important de conserver les caractéristiques de chaque station car toute modification au niveau de l'hydrologie peut induire la disparition de l'habitat.



## Chabot

*Cottus gobio* (1163)



F.BOTTIN\_PNRBSN

### Identification

Le Chabot est un petit poisson au corps en forme de massue avec une large tête. Ses deux nageoires pectorales en forme d'éventail permettent de l'identifier facilement. Sa peau est enduite d'un mucus couvrant ses minuscules écailles. Son dos, ses flancs et ses nageoires sont brun jaunâtre marbré de brun foncé tandis que le ventre est blanchâtre.

### Ecologie

C'est un poisson benthique qui affectionne les cours d'eau à fond rocailleux et à forte dynamique. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches est indispensable au bon développement des populations.

### Biologie

Le Chabot est une espèce territoriale et sédentaire qui passe ses journées caché parmi les pierres ou les plantes. Il n'y a généralement qu'une seule ponte en mars-avril. La femelle colle ses œufs en grappe dans la frayère construite par le mâle. L'incubation dure environ 1 mois, période pendant laquelle le mâle nettoie et protège sa progéniture.

### Répartition et évolution des populations

Le Chabot est présent dans toute l'Europe à l'exception des régions les plus septentrionales et les plus méridionales. En France, il a une vaste répartition. Les populations semblent stables.

Sur le site, la population de chabots ne se reproduit que sur la cressonnière où les vitesses de courant et la qualité du substrat lui sont favorables. Le colmatage du substrat par la végétation altère cette capacité d'accueil.

Au cœur du boisement, la faible pente et la nature du substrat vaseux, n'offre que peu de capacité d'accueil. Le chabot s'en accommode en tant qu'habitat de substitution, principalement dans le racinaire des arbres.

La population du site, isolée génétiquement, est formée de 300 à 500 individus. Elle est bien structurée en termes de classes d'âges attestant d'une reproduction continue sur le site.

Les effectifs sont stables depuis 2000, la population est considérée viable.

### Menaces

Cette espèce est très sensible aux modifications des cours d'eau (ralentissement du courant, augmentation de la lame d'eau, apports de sédiments...) ainsi qu'à la pollution.

### Préconisations de gestion

Maintenir son habitat en bon état de conservation.

## Lucane Cerf-volant

*Lucanus cervus* (1083)



S.GAUDET\_PhrBSN

### Identification

Le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe.

Son corps est noir luisant ou brun très foncé.

La femelle a une petite tête pourvue de courtes mandibules noires tandis que le mâle est doté d'une énorme tête à mandibules brun-rougeâtre, dont la taille peut atteindre le tiers de la longueur du corps.

La larve, blanchâtre, possède un long corps obèse, avec des pattes peu fonctionnelles.

### Ecologie

Le Lucane cerf-volant est étroitement lié aux arbres feuillus (principalement le chêne). On le rencontre en milieu forestier ou dans des zones ouvertes, au niveau d'arbres isolés ou de haies. Les larves se développent dans le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissant tandis que les adultes vivent sur les branches et le tronc de vieux arbres.

### Biologie

Les adultes sont visibles de mai à août, leur durée de vie est de 1 mois. Leur activité est crépusculaire et nocturne. Les œufs sont déposés à proximité des racines, au niveau de souches ou de vieux arbres. A l'automne, les larves forment une coque protectrice dans le sol, généralement constituée de terre et de particules de bois. Le développement larvaire dure de 3 à 4 ans. La nymphose se produit dans cette coque et les adultes sortent à la fin du printemps.

### Répartition et évolution des populations

En Europe, le Lucane cerf-volant est présent sur l'ensemble du continent mais semble en déclin au nord de son aire de répartition. En France, l'espèce ne semble pas menacée. La protection de ses habitats permet cependant de préserver d'autres insectes rares ou menacés.

L'espèce peut potentiellement s'observer partout en Normandie mais elle est étonnamment absente de certains secteurs et présente dans d'autres (notamment en zone urbaine car une souche de feuillu peut parfois lui suffire pour se maintenir en ville). L'espèce a sans doute régressé par rapport au siècle précédent au regard de la réduction du bocage et de la destruction des habitats mais aucun chiffre ne vient étayer cela pour le moment.

Sur le site, la dernière mention de l'espèce est antérieure à 2003.

### Menaces

L'élimination des haies arborées en zone agricole favoriserait le déclin local des populations.

### Préconisations de gestion

Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à sa conservation, notamment dans les espaces agricoles.

En milieu forestier, il est nécessaire de conserver du bois mort au sol ainsi que des souches et de mettre en place un réseau d'îlots de vieillissement.

## **Ecaille chinée\***

*Callimorpha quadripunctata* (1078\*)



R. SICCARD\_PnrBSN

### **Identification**

L'Ecaille chinée est un papillon hétérocère. Il possède des ailes antérieures noires, zébrées de jaune pâle, et des ailes postérieures rouges avec quatre gros points noirs. Le thorax est noir rayé de jaune et l'abdomen orangé orné d'une rangée de points noirs. La chenille est noire avec une large bande dorsale jaune et des taches latérales pâles.

### **Ecologie**

L'Ecaille chinée fréquente une grande variété de milieux, humides à secs, ainsi que des milieux anthropisés, à l'exception des zones de monoculture. Il affectionne particulièrement les milieux ayant une grande diversité végétale (lisières forestières, mosaïques d'habitats).

### **Biologie**

Les adultes sont observables de fin juin à fin août. Les œufs sont déposés sur les feuilles de la plante hôte et éclosent 10 à 15 jours plus tard. Les chenilles entrent rapidement en diapause dans un cocon à la base des plantes et reprennent leur activité au printemps suivant. La nymphose se déroule en juin et dure 4 à 6 semaines.

### **Répartition et évolution des populations**

Ce papillon est répandu dans toute l'Europe moyenne et méridionale ainsi que dans toute la France. La dernière mention sur le site remonte à 1999 (Boussemart, 1999 in PnrBSN, 2002).

### **Menaces**

Cette espèce n'est pas particulièrement menacée en France et en Europe. Les populations sont stables. La protection de ses habitats permet cependant de préserver d'autres insectes rares ou menacés.

### **Préconisations de gestion**

Eviter le fauchage des lisières forestières et des mégaphorbiaies après le mois de juillet (afin de ne pas détruire les œufs et les chenilles).

## Murin de Bechstein

*Myotis bechsteini* (1323)



P.Spiroux\_GMN

### Identification

Le Murin de Bechstein est reconnaissable à ses longues oreilles dépassant largement son museau rose et pointu lorsqu'il est au repos. Son pelage est blanchâtre sur la face ventrale ce qui contraste fortement avec le dos brun à gris-brun.

### Ecologie

Le Murin de Bechstein est une espèce forestière appréciant particulièrement les peuplements âgés de feuillus à sous-bois dense, en présence de ruisseaux, mares ou étangs. Il est rarement observé en milieu souterrain et semble plutôt trouver ses gîtes dans les arbres à cavités.

### Biologie

Cette espèce hiberne le plus souvent isolée de septembre/octobre à avril en fonction des conditions climatiques. Elle est sédentaire mais peut effectuer des déplacements de 35 km entre ses gîtes d'été et ceux d'hiver. A la tombée de la nuit, elle part chasser dans un rayon de 2 km du gîte diurne. Son vol est agile et elle se déplace aisément dans les milieux encombrés. Elle apprécie les points d'eau dans lesquels elle exploite l'ensemble des proies disponibles.

Les femelles vivent en colonies de 10 à 40 individus et changent régulièrement de gîte. Elles donnent naissance chacune à un petit fin juin-début juillet. Celui-ci s'envolera durant la première quinzaine d'août.

### Répartition et évolution des populations

L'espèce est présente en Europe de l'Ouest et dans la majorité des départements français. L'état et l'importance des populations sont mal connus en raison de ses mœurs forestières. Le statut du Murin de Bechstein dans la région est difficile à définir du fait des difficultés rencontrées pour le détecter.

L'espèce a été recensée sur le site par le passé. Le Val Eglantier et sa périphérie boisée présentent un potentiel d'accueil de l'espèce.

### Menaces

Les menaces principales sont la diminution des peuplements forestiers (arasement des forêts pour les convertir en cultures), l'exploitation intensive du sous-bois ainsi que l'utilisation de pesticides.

### Préconisations de gestion

Dans les massifs forestiers où l'espèce est présente, il est nécessaire de maintenir des vieux arbres, des arbres à cavités, des feuillus autochtones et des clairières, prairies à proximité. La limitation de l'usage de vermifuges et de pesticides ainsi que le contrôle des sources de pollution lumineuse sont également bénéfiques.

## **ANNEXE 4 :**

### **MESURES OUVERTES SUR LE SITE POUR LES CONTRATS NATURA 2000**

## **N16Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive**

### **Objectifs de l'action**

Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Cette action comprendra donc le démantèlement d'enrochements ou d'endiguements.

### **Conditions particulières d'éligibilité**

Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

### **Engagements non rémunérés**

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

### **Engagements rémunérés**

Rétrécissements, déviation du lit

Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs

Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements

Protection végétalisée des berges

Études et frais d'expert

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

### **Points de contrôle minima associés**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés.

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

### **Liste d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action**

#### **Habitat**

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

#### **Espèce**

1163 : Chabot (*Cottus gobio*)

## **N19Pi – Restauration de frayères**

### **Objectifs de l'action**

Les frayères des cours d'eau rapides sur graviers sont parfois dégradées ou absentes et méritent d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux œufs ou aux jeunes alevins.

### **Conditions particulières d'éligibilité**

Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

### **Engagements non rémunérés**

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

### **Engagements rémunérés**

Restauration de zones de frayères

Curage locaux

Achat et régalage de matériaux

Études et frais d'expert

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

### **Points de contrôle minima associés**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés.

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

### **Liste d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action**

#### **Habitat**

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

#### **Espèce**

1163 : Chabot (*Cottus gobio*)



## N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

### Objectifs de l'action

L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnée.

### Conditions particulières d'éligibilité

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive ;
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :

- l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation ;
- les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...);
- l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

### Engagements non rémunérés

**Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :** tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

**Spécifiques aux espèces animales :** Lutte chimique interdite

**Spécifiques aux espèces végétales**

- le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (ex. : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage)
- dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible

### **Engagements rémunérés**

**Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :** Etudes et frais d'expert

#### **Spécifiques aux espèces animales**

- acquisition de cages pièges
- suivi et collecte des pièges

#### **Spécifiques aux espèces végétales**

Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre

- arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
- coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
- coupe des grands arbres et des semenciers
- enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- dévitalisation par annellation
- traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet

#### **Points de contrôle minima associés**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...).

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés.

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

#### **Liste d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action**

Tous les habitats et espèces du site à l'exception des forêts alluviales (91E0\*) concernées par la mesure F11.

## **N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l’impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires**

### **Objectifs de l’action**

L’action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l’impact sur les habitats et les espèces d’intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).

Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d’intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc.

La mise en place d’ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l’impact d’interventions sur l’environnement peut également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l’aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l’impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères.

Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet d’infrastructures étant soumis à l’évaluation des incidences Natura 2000.

### **Conditions particulières d’éligibilité**

L’action n’est pas éligible pour les nouveaux projets d’infrastructures.

Les opérations rendues obligatoires réglementairement.

### **Engagements non rémunérés**

Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

### **Engagements rémunérés**

Allongement de parcours normaux de voirie existante

Mise en place d’obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes...)

Mise en place de dispositif anti-érosifs – Changement de substrat

Mise en place d’ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) ou permanents

Mise en place d’ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d’un parcours existant

Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l’accès sur la chaussée

Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d’eau

Mise en place de dispositifs d’effarouchement ou de protection sur les lignes électriques

Études et frais d’expert

Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur

### **Points de contrôle minima associés**

Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés.

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

### **Liste d’habitats et d’espèces prioritairement concernés par l’action**

Tous les habitats et espèces du site.

## **A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact**

### **Objectifs de l'action**

L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.

### **Conditions particulières d'éligibilité**

L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'actions réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non).

L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.

L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

### **Engagements non rémunérés**

Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut

Respect de la charte graphique ou des normes existantes

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### **Engagements rémunérés**

Conception des panneaux – Fabrication

Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu

Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose

Entretien des équipements d'information

Études et frais d'expert

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

### **Points de contrôle minima associés**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés.

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

### **Liste d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action**

Tous les habitats et espèces du site.

## **F11 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable**

### **Objectifs de l'action**

Le caractère indésirable des espèces n'est pas défini dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés.

L'action peut ainsi concerner les chantiers d'élimination ou de limitation :

- d'une espèce (animale ou végétale) envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action ;
- d'une essence n'appartenant pas au cortège naturel de l'habitat et dont la présence affecte son état de conservation, voire empêche l'expression de l'habitat. Toutefois, ce type d'action doit être limité à des surfaces de faible dimension.

### **Conditions particulières d'éligibilité**

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si l'opération a un sens à l'échelle du site.

On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète, soit progressive ;
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive, car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :

- l'application de la réglementation, notamment au titre du code de l'environnement (ex. : pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation ;
- les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores...);
- l'élimination ou la limitation d'une espèce envahissante présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

### **Engagements non rémunérés**

**Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :** tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

**Spécifiques aux espèces animales :** lutte chimique interdite

**Spécifiques aux espèces végétales :**

- le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage)
- dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible

### **Engagements rémunérés**

**Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :** études et frais d'expert

**Spécifiques aux espèces animales :**

- acquisition de cages pièges
- suivi et collecte des pièges
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Spécifiques aux espèces végétales :**

- broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre
- arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
- coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
- coupe des grands arbres et des semenciers (hors contexte productif)
- enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) – en contexte productif, seul le surcoût d'un débardage alternatif est pris en charge
- dévitalisation par annellation
- traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet, avec des produits homologués en forêt ; traitement chimique des arbres par encoche pour les espèces à forte capacité de drageonnage (ailante)
- brûlage dirigé et ponctuel (écobuage) lorsque la technique est maîtrisée
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Points de contrôle minima associés**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

État initial et post-travaux des surfaces (photographies...).

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés.

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

**Liste indicative d'habitats et d'espèces concernés par l'action**

Habitat : forêts alluviales (91E0\*)

Espèce : Aucune